

## COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

*Relevé de conclusions du 15 novembre 2018*

### Séance plénière :

1. Informations du Vice-Président
2. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 20 septembre 2018
3. Informations sur le processus d'autoévaluation des mentions de formation
4. Désignation d'un élu étudiant pour la Commission pédagogique
5. Admission en Licence : lancement de la campagne
  - 5.1. Approbation des capacités d'accueil
  - 5.2. Approbation des compléments d'information sur les attendus nationaux
  - 5.3. Approbation des éléments pris en compte pour l'examen des vœux
6. Budget
  - 6.1. Approbation des modalités de répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)
  - 6.2. Présentation et approbation de la répartition du budget 2019 de la Vice-présidence Formation et de la Direction générale déléguée Formation et Vie Universitaire
7. Etudes
  - 7.1. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique du DSDA
  - 7.2. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés
8. Questions diverses

**Collège A : Professeurs et personnels assimilés**

	Présent	Excusé	Procuration à
Valérie CHANAL	X		
Sylviane HENNEBICQ	X		
Thierry MENISSIER			
Patrice MORAND			Sylviane HENNEBICQ
Jean-Luc REBOUD	X		
Dominique RIEU			Jacky CUVEX-COMBAZ
Michèle ROMBAUT			Christine CHAUBET
Philippe SALTEL	X		
Romain TINIÈRE			Jean-Gabriel VALAY
Jean-Gabriel VALAY	X		

**Collège B : Autres enseignants et personnels assimilés**

	Présent	Excusé	Procuration à
Delphine ALDEBERT-MORIN		X	
Viviane CLAVIER	X		
Christian DEPRET			Philippe SALTEL
Stéphane DEVISMES			
Charlotte DISLE			
Pierre GILLOIS	X		
Patricia LADRET			Valérie CHANAL
Geneviève NOUYRIGAT	X		
Séverine RUSSET PENKETH	X		
Virginie ZAMPA	X		

**Collège C : Personnels IATOS**

	Présent	Excusé	Procuration à
Lysiane BAIS	X		
Christine CHAUBET	X		
Jacky CUVEX-COMBAZ	X		
Pierre-André PICHON	X		
Pascale ROBERT	X		
Cédric LAURENT	X		

**Collège D : Etudiants**

Etudiants titulaires	Présent	Etudiants suppléants	Présent
Salomé BURGET		Théo MAURETTE	

Gregor DAVID	X	Emilie LEROUX	
Elise DECEUNINCK	X	Rachel DOUAY	
Maelys FAURE		Gautier DAVRAINVILLE SIMONATO	
Lucie FAYOLLE	X	Manon MOUTENET	
Claire HAUET		Victorine GIRARD	
Julien HINGANT		Loïc RAMPHORT	
Mohamed KALAAJI		Maram LAKHNECH	
Karin KAMALANAVIN	X	Tuan-Anh DINH	X
Monssef MAKHLOUF		Pierre MUCKE	
Pierre MARTIN		Sacha PASQUALI	
Marie MAZENOT	X	Alexis WARRET	
Guillaume OLMO		Nathalie PHUNG	
Martin OUDART	X	Marion BOUTET	
Hugo PRAT-CAPILLA	Procuration à Karin KAMALANAVIN	Reda TAMTAM	
Laetitia RAFFIN		Maria GOUVEIA DA CUNHA	
Pablo RICHIRO		Alice ALTINKAYNAK	
Nelly ROCHAS		Thomas TRACLET	
Clément TICHON	X	Flora L'HERRON	
Jean-Théophile ZAK		Alexandre MEILLE	
<b>Personnalités extérieures</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Présent</b>	<b>Suppléants</b>	<b>Présent</b>
Frédéric GENTES	Procuration à Jean-Luc REBOUD	Grégory VIAL	
Alain MATTONE	Excusé	Jean-Claude COVIAUX	
Catherine BOLZE		Nathalie BERANGER	
Bernard CARTOUX			
Mireille JACOMINO	Procuration à Geneviève NOUYRIGAT		
<b>Invités permanents</b>			
		<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>
Lise DUMASY	Présidente du Conseil académique		X
Patrick LEVY	Président de l'UGA		X
Pascal LOUVET	Vice-président du conseil d'administration		X
Éric SAINT-AMAN	Vice-président Recherche		X
Jérôme GENSEL	Vice-président Relations territoriales et internationales		X
Henri BENOIT	Vice-président Systèmes d'information		X
Marie-Christine BORDEAUX	Vice-présidente Culture, culture scientifique et technique		X
Konstantin PROTASSOV	Vice-président Ressources et développement		X

Christophe RIBUOT	Vice-président Ressources humaines, politique sociale et handicap		X
Grégoire FEYT	Vice-président Relations avec le territoire		X
Marc ODDON	Vice-président en charge de la formation continue	X	
Joëlle AUBERT	Vice-présidente en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle	X	
Marc GANDIT	Chargé de mission « Vie étudiante »	X	
Mohammed MHAMDI-ALAOUI	Chargé de mission « Handicap et accessibilité »		X
José LABARERE	Chargé de mission « Santé »		X
Isabelle OLIVIER	Chargée de mission « Auto-évaluation HCERES et prochain contrat »		X
Joris BENELLE ou son représentant	Directeur général des services ou son représentant		X
Marjorie FRAISSE ou son représentant	Directrice générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie ou son représentant		X
Claire OGIER-BUNEL ou son représentant	Directrice générale déléguée aux relations territoriales et internationales ou son représentant		X
Jean-François REDON	Directeur Général Délégué à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Anne BROUZET	Directrice Générale Déléguée adjointe à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Noémie PLAY	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Océane LIMARE	Assistante à la Direction Générale Déléguée à la Formation et à la Vie Universitaire	X	
Maud VALLENARI ou son adjointe	Directrice de la DEVE ou son adjointe	X	
Arnaud COEFFIER ou son adjointe	Directeur de la DMAP ou son adjointe	X	
Lydie MUZART	Directrice de la DOIP		X
Marie LEMAIRE	Directrice de la DFCA	X	
Caroline WEST	Directrice du Service des Langues		X
Nathalie CHALON	Responsable administrative du service des langues		X
Agnès HAMON	Directrice de la DAPI		X
Frédéric SABY	Directeur du service inter-établissement de la documentation (SID) ou son représentant		X
Comlan FANTOGNON	Directeur du CUEF ou son représentant	X	
Thierry PLACETTE	Directeur du SUAPS ou son représentant		X
<b>Invités ponctuels</b>			
		<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>
Gilles SERASSET	Présentation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique du DSDA	X	
Pascal MAO	Présentation du DU C-SIGAD	X	

## SEANCE PLENIERE

*Lors de cette séance, les délibérations ont lieu à l'aide de boîtiers de vote électronique.*

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU qu'un point « Informations sur le processus d'autoévaluation des mentions de formation » a été ajouté à l'ordre du jour.

### 1. Informations du Vice-Président

- **Directrice de la DFCA**

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU de l'arrivée de Marie LEMAIRE, nouvelle directrice de la Direction de la formation continue et de l'apprentissage.

- **Réforme du lycée**

Joëlle AUBERT indique que le bulletin officiel du 19 juillet 2018 précise tous les éléments du nouveau baccalauréat. Dès l'année prochaine, les baccalauréats généraux n'auront plus de séries, mais un tronc commun ; les lycéens devront choisir des spécialités et des options en première puis en terminale. Cette réforme coïncide avec la mise en place de la nouvelle accréditation, ce qui permettra à l'université de s'adapter aux nouveaux profils des bacheliers de 2021. Le rectorat a constitué un groupe projet comprenant quatre groupes de travail relatifs aux thématiques suivantes :

- Carte de formation des lycées
- Examen
- Orientation et parcours
- Formation des enseignants

L'université est associée au travail des deux derniers groupes. Il s'agit notamment de mettre en lien les spécialités du baccalauréat et les attendus des diplômes figurant dans Parcoursup.

Ce chantier s'accorde avec le travail d'arrêté Licence et celui de la future accréditation.

### 2. Approbation du relevé de conclusions de la séance de la CFVU du 20 septembre 2018

Nicolas LESCA invite les membres de la CFVU à formuler d'éventuelles remarques suite à la lecture du relevé de conclusions.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider le relevé de conclusions de la séance du 20 septembre 2018.

**Avec 26 voix favorables et 6 abstentions, la CFVU approuve à la majorité le relevé de conclusions de la séance du 20 septembre 2018.**

[Annexe 1 : Relevé de conclusions du 20 septembre 2018](#)

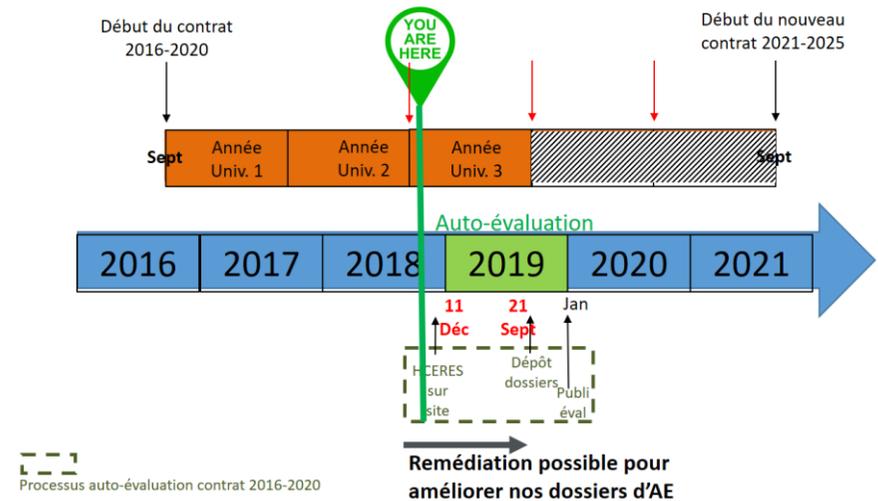
### 3. Informations sur le processus d'autoévaluation des mentions de formation

Arnaud COEFFIER et Anne BOITARD présentent le processus d'autoévaluation des mentions de formation.

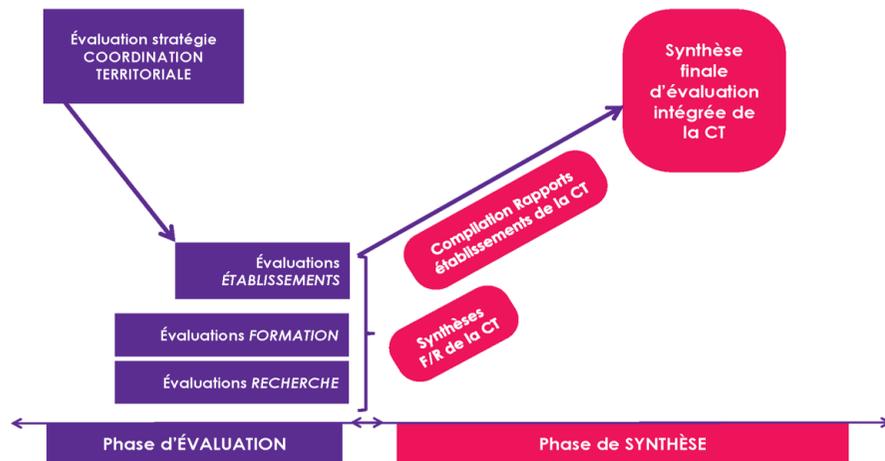
## Autoévaluation et évaluation HCERES

Accompagner les « acteurs de la Formation »  
 (équipe politique, direction composantes de formation, porteurs de mention)  
 à la rédaction des dossiers HCERES : rôle de la DMAP en collaboration avec les directions et services de la DGD  
 FVU

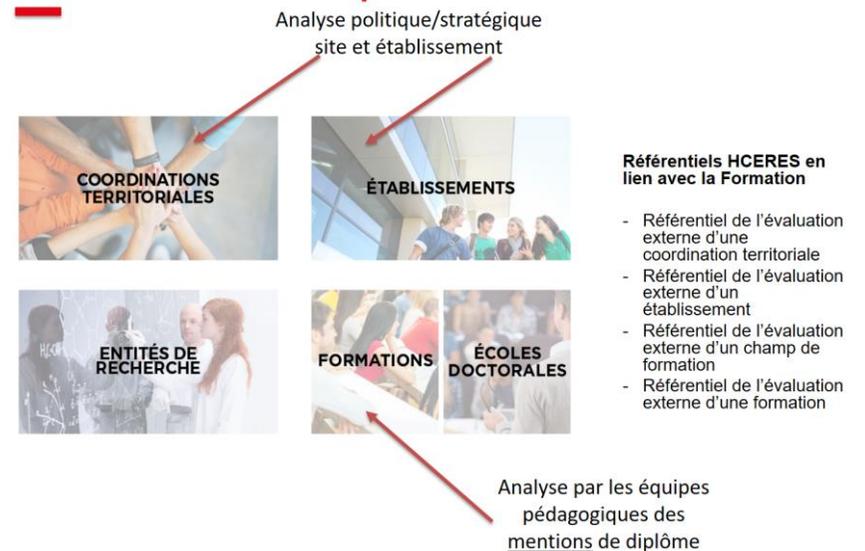
### Planning vague A



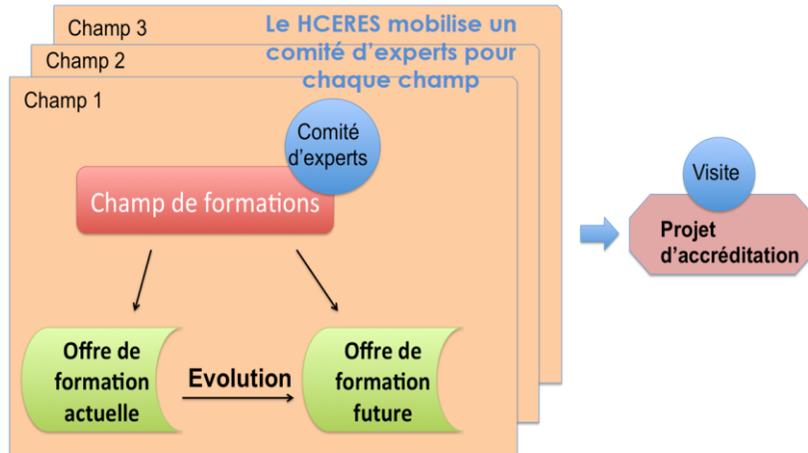
### Qu'est ce que l'on autoévalue ?



### La Formation dans ce processus d'évaluation



## Les mentions sont évaluées en champs de formation



Liste des mentions par champs (22 février 2019)  
Dossiers mentions par champs (21 septembre 2019)

## Comment la DGFVU s'est mise en marche



## Affichage de l'offre de formation de l'UGA (janv. 2017)



### RECHERCHER UNE FORMATION

- > ARCHITECTURE, SCIENCES DE L'HOMME ET SOCIÉTÉS, TERRITOIRES, URBANISME
- > ARTS, COMMUNICATION, CRÉATION, CULTURES, LANGAGE, LANGUES, LETTRES, SCIENCES HUMAINES
- > BIOLOGIE, CHIMIE, SANTÉ, STAPS
- > DROIT, ECONOMIE, ETUDES POLITIQUES, GESTION, MANAGEMENT
- > ENVIRONNEMENT, MATÉRIAUX, PHYSIQUE, TERRE
- > INFORMATIQUE, MATHÉMATIQUES, SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
- > INGÉNIERIE
- > MÉTIERS DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT

### Champs formation UGA Auto-Evaluation (2016-2020)

- Outil d'affichage de l'offre de formation
- Cohérents (identiques) aux champs définis et affichant l'offre de formation ComUE

## Formation des équipes

Enjeux et contenus des rapports à fournir  
Analyse des référentiels formation



### Depuis 2017 :

- Animations régulières de réunions de porteurs de mention
- Animations de réunions thématiques au Bureau Politique Formation
  - Evaluation des formations
  - Evaluation des enseignements
  - Enquêtes IP

### En 2018 :

- Actions/formation de l'équipe de direction FVU
  - Sur les diagnostics stratégiques
  - Sur les enjeux de l'autoévaluation
- Présentations en réunion CDC et DAC
- Analyse des référentiels

## Production de données (quantitatives)

Eléments de preuve

### Depuis 2017 :

- Déploiement d'un prototype de tableaux de bord formation
  - Power BI
  - Appropriation des données

### En 2018 :

- En lien avec le projet PIAD déploiement d'un outil de data –visualisation
  - BiBoard
  - Nombreux échanges avec des directeurs de composante et des porteurs de mention pour « tester » cet outil
  - Présentation en CDC et DAC
  - Ouverture des droits

### En 2019 :

- Organisation de formations sur la prise en main de l'outil (en lien avec la DGRH – Ficiel)
- Construction de « fiches HCERES »

Les données quantitatives



## Production des données (qualitatives)

Eléments de preuve

### Depuis 2017 :

- Tri des archives des 3 universités
  - 15 000 fichiers...
  - Recherche de l'historique des évaluations

### En 2018 :

- Préparation d'une GED
  - Recrutement (arrivée le 22/10) pour la gestion de tous les documents sur la durée du projet (Autoévaluation +> accréditation)
- Début du recensement par item du référentiel
  - mise à disposition d'éléments de cadrage et de ressources (quali et quanti) pour aider les porteurs de mention à une analyse par item du référentiel
- Début des bilans par axe stratégique du CQ
  - mise à disposition d'éléments d'analyse documentés par des ressources (quali, quanti) sur la base du projet d'établissement pour permettre à la VPF la rédaction de la partie établissement

Les données qualitatives

### En 2019 :

- Mise à disposition des documents en vue de la rédaction des dossiers d'auto-évaluation
- Gestion / suivi des versions et dépôt sur Pélican

## Définition du cadrage

Recensement et bilan

Mise à dispositions fiches actions et thématiques

### En 2018 :

- Enquête composante => recensement par item du référentiel (*voir diapos suivantes*)
- Actions de remédiation auprès des composantes de formation en vue de compléter leur activité dans les items clés du référentiel (e.g., évaluation des enseignements, mise en place des conseils de perfectionnement,...)
- Préparation des plannings et des procédures de relecture (BPF, CFVU)
- Analyses et contacts pour prise en compte des spécificités ESPE et formations de santé

### En 2019 :

- Accompagnement des porteurs de mention à la rédaction des dossiers mention
- Mise à disposition des fiches thématiques pour permettre à la VPF la rédaction de la partie Formation du dossier établissement

## Initiation de l'accompagnement

Actions de remédiation

Particularités : ESPE Santé

### En 2018 :

- Un retour aux directeurs de composantes en CDC (novembre)
- Une proposition d'échange avec les composantes (directeurs, responsables de mention) pour définir les modalités de l'accompagnement (novembre/décembre)
- Un espace collaboratif de travail (Alfresco) pour les directions de la DGD FVU

### En 2018/19 :

- Une mobilisation des directeurs de la DGD FVU et de leurs services pour apporter :
  - des ressources aux porteurs de mention (« fiches actions » / référentiel mention)
  - une analyse de la contribution des directions à la réalisation du contrat et de la stratégie Formation de l'établissement (« fiches thématiques » / contrat et référentiel établissement)
- L'ouverture du portail documentaire aux porteurs de mentions
- Mise à disposition des éléments de cadrage

## Rôle de la CFVU

- Participation à la construction du cadrage UGA pour la formation et vote du cadrage (décembre 2018)
- Garante du processus d'autoévaluation et du respect de sa mise en œuvre
- Validation des dossiers d'autoévaluation des formations (juillet 2019)

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Il s'agit de la première accréditation mais aussi de la troisième ou quatrième habilitation depuis la mise en œuvre du processus de Bologne. Est-ce que l'université se met en situation de dire clairement que telle mention n'a plus sa place dans l'université Grenoble Alpes, tenant compte des standards de qualité ou d'objectif – lesquels sont définis pour la énième fois ? Il ne faut pas négliger la question de la marque.

Réponse de Nicolas LESCA : Il s'agit en effet d'une question qui pourrait être discutée dans le cadre de la CFVU avec un élément de pré-diagnostic sur les critères de qualité pour faire un point sur les mentions qui ne correspondraient pas à ces critères.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : A quel moment redessine-t-on la carte inter-composantes, voire inter-sites, pour ne plus faire simplement de l'agrégat de projets de composantes sans vision globale ?

Réponse de Nicolas LESCA : Nous commençons déjà à le faire entendre dans les échanges que nous avons avec les uns et les autres dans le cadre des projets Idex. La partie autoévaluation est un peu plus rétrospective mais permettra de

commencer à en discuter. Le chantier débutera véritablement au moment de la construction de la prochaine offre de formation.

Intervention d'Arnaud COEFFIER : La prochaine offre de formation sera mise en œuvre en septembre 2021. En octobre ou novembre 2020, nous devons passer au CNESER, ce qui signifie que l'accréditation devra être votée en CA trois ou quatre mois en amont. Cependant, j'ignore comment cela va se coordonner dans le cadre de l'Université intégrée.

Intervention de Virginie ZAMPA : Si nous devons rendre les maquettes en septembre 2020, cela signifie que nous devons les travailler tout au long de l'année d'avant. L'autoévaluation HCERES a donc lieu exactement à la même période que la construction des maquettes.

Réponse de Nicolas LESCA et Arnaud COEFFIER : Pendant une période, il est vrai que ces deux chantiers coïncideront.

Intervention de Viviane Clavier : J'avais trouvé la précédente autoévaluation assez confuse. J'aimerais que nous puissions réfléchir aux indicateurs, et que nous sachions s'il y a une latitude par rapport à ce qui est demandé au niveau national. Les retours d'évaluation au niveau des mentions n'avaient pas forcément été intégrés par tous les experts HCERES, les demandes restant alors au niveau des parcours ; il y avait pourtant eu un énorme travail de mutualisation et d'agrégation des données pour les faire remonter au niveau des mentions. Y a-t-il cette fois-ci un consensus pour une évaluation des mentions ? Par ailleurs, j'aimerais comprendre comment les champs ont été définis.

Réponse de Nicolas LESCA : Les trois universités de Grenoble, l'Université Savoie Mont Blanc, l'INP, l'IEP et l'ENSAG ont dû définir des champs,

conformément à la demande qui leur était faite, alors que ces établissements avaient des contextes différents. L'INP, l'IEP et l'ENSAG sont chacun dans un seul champ. La tendance a été de créer des champs isomorphiques, chaque établissement étant alors un ou plusieurs champs. Les champs « Droit, économie, études politiques, gestion, management » et « Architecture, sciences de l'homme et sociétés, territoires, urbanisme » sont nouveaux. La définition des champs est un travail très complexe.

Intervention de Viviane Clavier : En effet, mais on regroupe des disciplines et des manières de faire qui n'ont rien à voir les unes avec les autres, ce qui rend l'autoévaluation difficile. On devrait donc prendre le temps de bien définir les champs, en partant de la base, c'est-à-dire en demandant aux composantes avec qui elles souhaitent travailler, avec qui elles ont des points communs.

Réponse de Nicolas LESCA : Nous héritons des champs qui ont été déposés il y a quelques années par nos établissements dans une sorte de consensus forcé ; le contexte a changé puisque de sept établissements nous sommes passés à quatre établissements puis bientôt un établissement unique. Nous devons respecter ces champs pour l'autoévaluation mais nous pourrions les changer dans le projet d'accréditation.

Intervention d'Arnaud COEFFIER : Si nous sommes contraints de mener l'autoévaluation avec les champs actuels, je pense qu'il est possible de faire entendre à l'HCERES qu'ils sont l'objet de la fusion et en faire une évaluation *a minima*. Concernant les indicateurs, il y a des figures de style imposées – même si elles sont sans surprise (données sur l'insertion professionnelle, effectifs, etc.), mais le reste est libre. Pour chaque mention, nous devons apporter la preuve de ce que nous écrivons. Si on considère qu'il faut mettre un autre indicateur que la mention voisine, c'est possible. Il s'agit d'un travail d'analyse de trajectoire de la mention : qu'avait-on prévu de faire ? qu'a-t-on fait ? qu'est-ce qui s'est bien passé ou mal passé ? On peut ajouter des

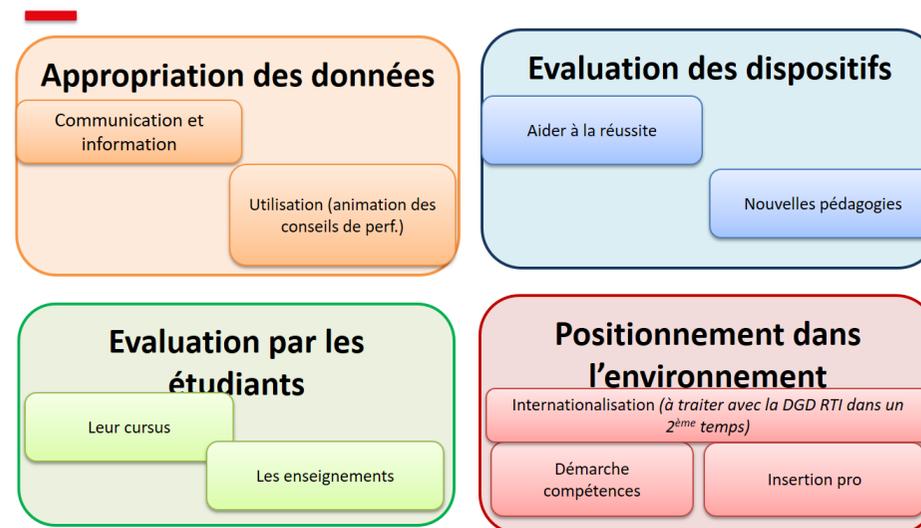
indicateurs propres à une mention dans la mesure où ils viennent étayer le discours.

Intervention de Viviane CLAVIER : Avez-vous les indicateurs généraux du type insertion professionnelle ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Oui, nous vous les présenterons lors des formations BiBoard. Pour chaque mention, il faudra choisir les indicateurs les plus pertinents par rapport au discours. Nous ne sommes plus dans des schémas AERES avec des batteries d'indicateurs et un format à respecter ; il n'y a d'ailleurs plus de fichier type.

Anne BOITARD présente le recensement et le bilan des actions menées en anticipation de l'évaluation des formations par le HCERES.

## Les thèmes abordés



Le référentiel de la vague E est disponible sur le site du HCERES ; celui de la vague A l'est également depuis trois jours. D'une vague à l'autre, il n'y a pas d'évolution du référentiel mention.

## Réponses à l'enquête

Toutes les composantes concernées ont répondu à l'enquête.

107 réponses au global.

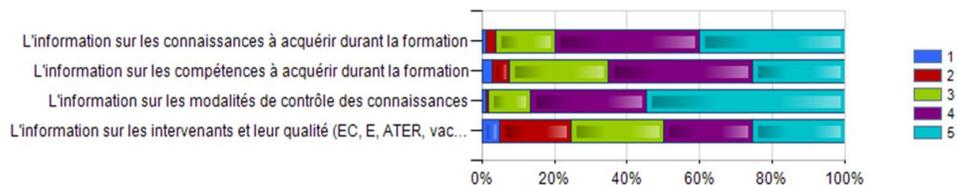
96% des mentions de licence (28/29 mentions)

61% des mentions de licence professionnelles (33/54 mentions)

73% des mentions de masters (46/63 mentions)

L'enquête porte essentiellement sur les domaines 2, 3 et 4 du référentiel HCERES : positionnement de la formation dans son environnement, organisation de la formation et pilotage de la formation.

## L'appropriation des données Par les étudiants



Echelle de 1 - aucune information disponible jusqu'à 5 - l'information est détaillée, claire et facilement accessible.

- Deux points de vigilance :
  - L'information sur les compétences
  - L'information sur les intervenants et leur qualité (CV des enseignants)
- 50% des répondants souhaitent agir :
  - Réflexion sur les supports de communication
  - Création de nouveaux supports
  - Meilleure valorisation des supports existants

Question de Jean-Gabriel VALAY : Cette enquête consiste à interroger les enseignants pour savoir si selon eux les étudiants sont informés ?

Réponse d'Anne BOITARD : Tout à fait. On demande à l'enseignant de dire si selon lui l'information au sein de sa mention est effectuée correctement.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Si l'on regarde les résultats, la moitié des responsables de mention considère que ce n'est pas satisfaisant.

Réponse d'Anne BOITARD : Un petit pourcentage considère qu'il n'y a rien de fait (1 sur l'échelle). Les réponses 3 ne correspondent pas à une absence d'information, mais davantage à un contexte où des actions sont réalisées sans qu'il soit possible d'en fournir la preuve.

Arnaud COEFFIER précise que « l'information sur les intervenants et leur qualité » ne correspond pas à la performance de l'enseignant, mais à son statut, notamment pour les intervenants extérieurs.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Il est difficile d'analyser ces données dans la mesure où une licence professionnelle sur deux n'a pas répondu, alors que toutes les licences générales et les trois quarts des masters l'ont fait.

Réponse de Nicolas LESCA : L'objectif aujourd'hui est de vous donner une information méta. Cela nécessite en effet de rentrer ensuite dans le détail des mentions et des parcours : ce travail est fait avec chaque composante.

Réponse d'Anne BOITARD : Cette enquête ne constitue pas une vérité absolue mais l'occasion d'un échange avec les composantes pour savoir comment valoriser au mieux nos formations et quelles actions nous pouvons mener d'ici le rendu des rapports pour améliorer les choses.

## L'appropriation des données

### Par les équipes pédagogiques

Mise en œuvre et animation des conseils de perfectionnement

Le(s) conseil(s) de perfectionnement est-il/sont-ils constitué(s) :

	Nb	% obs.
Autre	32	31,7%
Au niveau de la mention	51	50,5%
Au niveau des parcours	18	17,8%
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>100,0%</b>

Un document contenant la composition, l'organisation, les objectifs, les modalités de suivi par le conseil de perfectionnement est-il disponible ?

	Nb	% obs.
Oui	41	39,4%
Non	63	60,6%
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>100,0%</b>

#### ➤ Points de vigilance :

Des conseils de perfectionnement plus ou moins structurés, parfois inexistants.  
 Une formalisation assez inégale et encore insuffisante.  
 Les résultats des enquêtes de devenir et d'évaluation ne sont que partiellement ou pas exploités (moins de la moitié des répondants les utilisent).  
 Un tiers des répondants n'ont pas connaissance des données produites par l'Observatoire des formations.

#### ➤ 55% des répondants souhaitent agir :

Mise en place du conseil de perfectionnement  
 Formalisation de son fonctionnement  
 Rédaction de compte-rendu et communication sur les actions de remédiation engagées

## L'évaluation par les étudiants

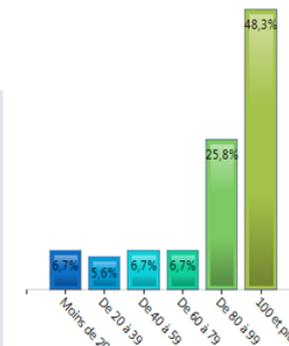
### Cursus et enseignements



L'évaluation des enseignements :

	Nb	% obs.
Autre	22	21,8%
Fait l'objet d'une démarche centralisée au niveau de la composante	24	23,8%
Fait l'objet d'une démarche centralisée au niveau de la mention	28	27,7%
Est à la charge de chaque enseignant	27	26,7%
<b>Total</b>	<b>101</b>	<b>100,0%</b>

Selon vous, quelle est la part des unités d'enseignement évaluées au niveau de la mention ?



- La moitié des mentions ayant répondu sont évaluées à travers une démarche centralisée au niveau de la composante ou de la mention.
- Une démarche centralisée s'accompagne de moyens consacrés à l'évaluation (réfèrent, appui administratif), de questionnaire commun, d'une périodicité annuelle et d'une restitution formalisée. On constate l'inverse pour les évaluations laissées à la charge des enseignants.
- Plus l'évaluation est centralisée, plus la part d'unités d'enseignement évaluées augmente.
- L'évaluation centralisée concerne plus souvent les composantes STS et/ou faisant l'objet d'une certification. Les composantes SHS et ALL laissent en général l'initiative de l'évaluation aux enseignants.

Arnaud COEFFIER indique que les composantes souhaitent garder la main sur l'évaluation des enseignements. La DMAP peut apporter un appui technique et méthodologique aux composantes, sans jamais intervenir dans la rédaction des questionnaires.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Ce sont tout de même des diplômes délivrés par l'Université Grenoble Alpes dans le cadre d'une accréditation avec une autoévaluation basée sur des indicateurs. Il n'est pas raisonnable de confier à un enseignant la production d'indicateurs historisés et sérieux à l'échelle d'une mention pendant 5 ans. Il y a une différence considérable entre

le fait d'évaluer son cours en posant de petites questions à ses étudiants et celui de produire un système de pilotage sur plusieurs années. Les deux sont très intéressants, mais très différents.

Réponse d'Arnaud COEFFIER : On a besoin de fournir du support méthodologique pour sortir de ce schéma. On ne prend pas la main sur le contenu des enquêtes mais sur l'aide à la formalisation. L'enjeu consiste à ce que les équipes pédagogiques, c'est-à-dire les conseils de perfectionnement, s'emparent du résultat de l'enquête.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Je trouve très choquant que vingt ans après le LMD, on constate encore que 50 % de nos formations n'ont pas de conseil de perfectionnement.

Réponse d'Anne BOITARD : Il y aussi un problème de vocabulaire car pour certaines formations, des conseils de département ou des conseils pédagogiques mènent un travail comparable aux conseils de perfectionnement.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Quand on voit la pression qu'on a en Recherche, les niveaux d'exigence, les progrès monstrueux qui ont été faits ces vingt dernières années, lorsqu'on voit tout le travail qui est fait au niveau central pour améliorer les outils de mesure d'insertion, de satisfaction, etc., je ne comprends pas que la moitié des formations n'aient pas mis en place ces conseils.

Intervention de Philippe SALTEL : Lorsqu'on dit que les composantes SHS et ALL laissent en général l'initiative de l'évaluation aux enseignants, cela laisse imaginer que chaque enseignant fait comme il le souhaite, ce qui n'est pas du

tout la réalité. Dans ma composante, les grilles d'évaluation sont adaptées en fonction des disciplines, et approuvées par des conseils de département. Il y a des disciplines académiques pour lesquelles, pour faire intervenir un professionnel de la discipline dans le conseil, on fait intervenir des collègues. On n'appelle pas cela un conseil de perfectionnement, et pourtant la qualité scientifique et pédagogique de ces disciplines, ainsi que leur attractivité à Grenoble, sont attestées depuis des années. J'aimerais savoir combien de composantes STS font l'objet d'une certification, et si cette dernière est par discipline ou a été imposée par l'établissement, et combien de composantes SHS laissent l'initiative aux individus. Faisons attention à ne pas homogénéiser au point de couper les têtes, faisons attention à la diversité des disciplines et des situations.

Réponse de Nicolas LESCA : Tout comme les discussions que nous avons eues dans les mois qui ont suivi la fusion, il est probable que derrière ce conseil de perfectionnement se cache un problème de vocabulaire et de définition. Si nous laissons la possibilité de choisir des experts en fonction de la formation et du contexte, le complet déploiement des conseils de perfectionnement devrait être possible.

Intervention de Viviane CLAVIER : A Stendhal, avant la fusion, nous avions une évaluation centralisée, avec des questionnaires qui avaient été discutés en CFVU, et des enquêtes régulières. A ma connaissance, ce pilotage centralisé n'existe plus et les équipes pédagogiques ne sont pas informées de ce changement, ce qui explique que le relais ne se soit pas forcément fait.

Réponse d'Anne BOITARD : Les enquêtes concernant les diplômés de Licence, Licence professionnelle et Master sont assurées au niveau central. On évalue alors le cursus dans sa globalité et non pas chaque enseignement. Par ailleurs, tout évaluer ne ferait pas forcément sens et les étudiants en ont assez de répondre à des enquêtes ; il est donc préférable de choisir quelques UE qu'il

semble intéressant d'évaluer (par exemple parce qu'elles n'occupent plus la même place dans la maquette).

Intervention de Virginie ZAMPA : A Stendhal, nous avons passé beaucoup de temps à décider quels enseignements évaluer, et comment le faire. Nous menions également des enquêtes auprès des étudiants qui avaient quitté le cursus. Pour certaines filières, cela permet de présenter des données sur les personnes qui quittent la formation car ils ont été admis à un concours. Ces personnes peuvent alors affirmer avoir été bien formées, et les données pour l'HCERES peuvent être positives, au lieu de faire simplement état du nombre d'abandons.

Réponse d'Anne BOITARD : Dans ce qui va vous être mis à disposition, vous allez avoir des informations concernant les flux d'étudiants entrants et sortants. Il peut effectivement y avoir des variations importantes dans certaines formations. Les équipes pédagogiques connaissent leurs étudiants et peuvent apporter des explications à ces fluctuations. L'observatoire peut mener des enquêtes spécifiques, mais il ne serait pas pertinent de généraliser des enquêtes qui ne feront sens que pour certaines formations.

Intervention de Virginie ZAMPA : Un enseignant porteur de formation n'a absolument pas le temps ni les capacités pour mener ce type d'enquête.

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Nous pouvons le faire pour lui.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Je n'ai aucun problème avec le fait qu'un chercheur ou un enseignant-chercheur intervienne en tant que professionnel dans un conseil de perfectionnement. Quant à l'évaluation, je pense qu'il ne faut pas confondre les questions que se pose l'enseignant pour savoir si sa formation est bonne, avec une évaluation de l'établissement qui se donne les moyens de juger de la qualité globale de son produit de formation, puis de décider de ne pas renouveler ce qui ne lui semble pas pertinent.

Question de Tuan-Anh DINH : Qu'en est-il de l'évaluation des formations dans le cadre des « oui si » ?

Réponse de Nicolas LESCA : Les « oui si » débutant à peine, l'évaluation commencera à la fin du semestre.

Intervention de Philippe SALTEL : L'évaluation par les étudiants est obligatoire depuis la loi Bayrou, donc avant le LMD. Les pratiques étant très différentes, il est dommage que nous n'ayons pas une discussion sur les bonnes pratiques des uns et des autres.

## L'évaluation des dispositifs

### La réussite et les moyens associés



Echelle de 1 - aucun dispositif mis en oeuvre jusqu'à 5 - les actions sont réalisées et les éléments attestant de leur mise en oeuvre sont disponibles.

Les dispositifs de réussite sont plus nombreux en licence et les innovations pédagogiques en master.

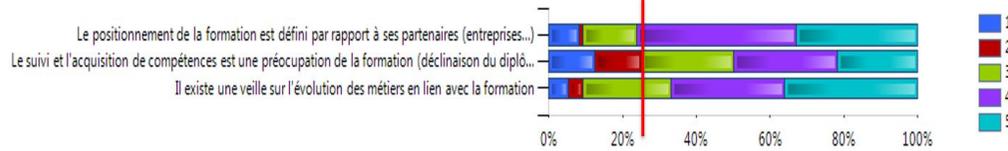
Les dispositifs mis en oeuvre font-ils l'objet d'une évaluation ?

	Nb	% obs.
Oui	24	24,7%
Partiellement	53	54,6%
Non	20	20,6%
Total	97	100,0%

- Distinguer les dispositifs de réussite et les attentes selon le diplôme : L LP M
- L'évaluation des dispositifs de réussite sont partiellement évalués,
- Affiner les éléments disponibles sur la place du numérique et l'innovation pédagogique (enquête en cours par le centre des nouvelles pédagogies)

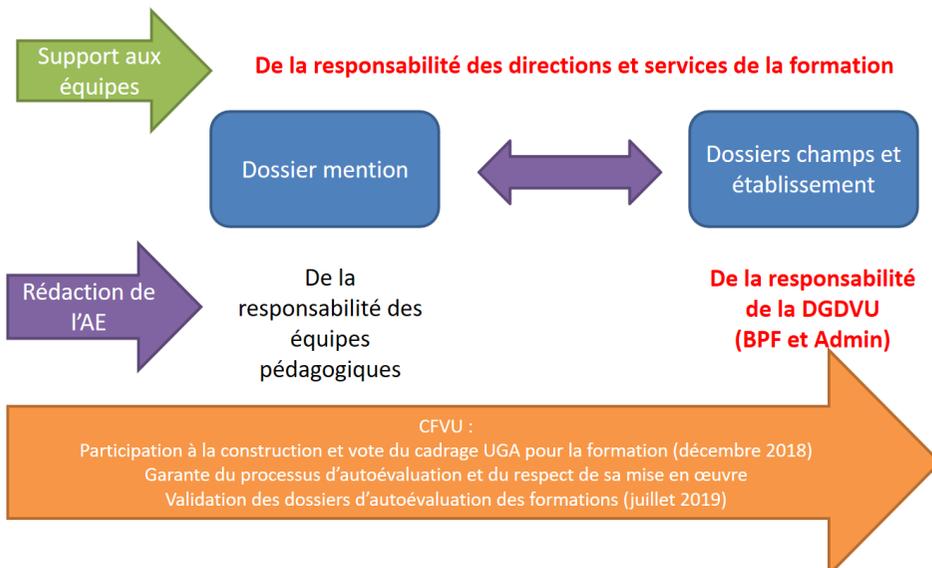
## Positionnement dans l'environnement

### L'insertion et les compétences

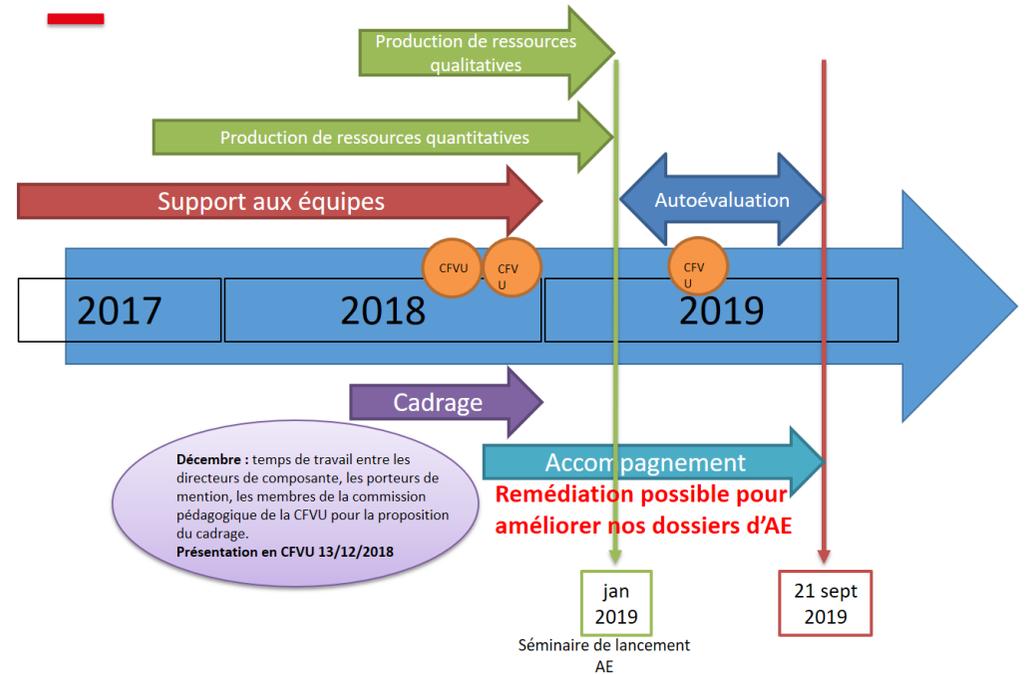


- La demande d'appui porte essentiellement sur la démarche compétence
- 40% des répondants souhaiteraient agir à travers une réflexion sur le suivi et l'acquisition de compétences, et la déclinaison du diplôme en compétences.

## En résumé : Qui fait quoi ?



## En résumé : calendrier



Question de Jean-Gabriel VALAY : Sur les centaines de dossiers d'autoévaluation qui seront déposés en juillet 2019, s'il y en a objectivement deux ou trois qui ne sont pas raisonnables, est-ce à ce stade que la décision de ne pas reconduire ces formations doit être prise par la CFVU ?

Réponse de Nicolas LESCA : Oui.

Intervention d'Arnaud COEFFIER : La question de l'organisation de la relecture des dossiers par les paires n'a pas encore été cadrée et vous sera soumise lors de la prochaine séance.

Question de Séverine RUSSET-PENKETH : Où peut-on trouver les résultats des évaluations des formations ?

Réponse d'Anne BOITARD : Ils sont remis aux enseignants et ne sont pas publics.

Intervention d'Arnaud : Plus précisément, ils sont remis aux porteurs de parcours, de mention, aux directeurs d'études et de département. Nous demandons aux directions de composante si elles souhaitent ouvrir plus largement les droits sur ces données.

#### 4. Désignation d'un élu étudiant pour la Commission pédagogique

Nicolas LESCA informe les membres de la CFVU de la démission de Julien HINGANT de son siège de titulaire à la Commission pédagogique.

Lucie FAYOLLE est candidate pour occuper le siège de titulaire. Gregor DAVID est candidat pour occuper le siège de suppléant.

4 étudiants	UNEF Claire HAUET <i>Suppléant : Tuan-Anh DINH</i>	
	LICORNE Pablo RICHIERO <i>Suppléante : Marie MAZENOT</i>	
	INTERASSO Emilie LEROUX <i>Suppléant : Martin OUDART</i>	
	INTERASSO <b>Julien HINGANT</b> <i>Suppléante : Lucie FAYOLLE</i>	Lucie FAYOLLE (titulaire) Gregor DAVID (suppléant)

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de se prononcer sur les candidatures de Lucie FAYOLLE et Gregor DAVID pour siéger à la commission pédagogique.

**Avec 29 voix favorables et 3 abstentions, la CFVU désigne à la majorité Lucie FAYOLLE membre titulaire de la Commission pédagogique et Gregor DAVID membre suppléant.**

[Annexe 2 : Organisation Commission pédagogique](#)

#### 5. Admission en Licence : lancement de la campagne

##### 5.1. Approbation des capacités d'accueil

Nicolas LESCA présente les capacités d'accueil en Licence.

##### Approbation des capacités d'accueil en 1ère année de licence

Par rapport à la campagne 2018 :

- La majorité des formations ont reconduit leur capacité d'accueil à l'identique.
- « Transfert » de 10 places du parcours « Philosophie » vers la double licence « Philosophie-Lettres classiques ».
- Augmentation de 78 places pour la licence Economie-Gestion.
- Demande d'arrondi des capacités pour certains parcours.
- Demande de l'UFR LLASSIC d'une diminution de 31 pour le parcours Sciences du Langage.

Nicolas LESCA indique que dans la mesure où le parcours *Sciences du langage* n'accueille pas autant d'étudiants qu'indiqué par sa capacité d'accueil depuis plusieurs années, la nécessité de diminuer cette dernière de 31 places peut être discutée. Par ailleurs, la proposition de diminuer de 10 places la capacité d'accueil du parcours *Lettres modernes* à Valence, capacité qui était jusqu'à présent de 40 places, n'a pas été retenue.

Intervention de Cédric LAURENT : Les chiffres qui avaient été donnés les années précédentes prenaient en compte les redoublants. La proposition est donc de diminuer la capacité d'accueil de *Lettres modernes* à Valence en fonction du nombre de redoublants.

Intervention de Jean-François REDON : Nous avons fait les extractions à partir des inscriptions aux UE, car nous savons qu'une partie des étudiants ne s'inscrit pas au diplôme. Le nombre d'étudiants pour le parcours *Sciences du langage* est bien en deçà de 150. Au regard de l'effectif de 40 étudiants par groupe et de la constitution de 5 groupes comme indiqué dans l'argumentaire, la capacité d'accueil devrait être de 200 places, contrairement à ce qui est proposé.

Intervention de Nicolas LESCA : L'IUGA avait également demandé une diminution de ses capacités d'accueil, tout en indiquant être opposé au classement et avoir la volonté d'accueillir tout le monde. Ils ont convenu de l'aspect paradoxal de cette demande et n'ont finalement pas demandé de modification de leur capacité d'accueil.

Question de Karin KAMALANAVIN : Pourquoi la capacité d'accueil de *Sciences et design* diminuerait-elle de 6 places ?

Réponse de Nicolas LESCA : Cette licence, en partenariat avec l'Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI), est sélective. Si elle était bien

affichée dans APB puis dans Parcoursup, il n'y a jamais eu de recrutement par ce biais car les étudiants doivent suivre le processus de recrutement de l'ENSCI. A partir de la rentrée 2019, l'ENSCI se désengage de cette licence. La question de conserver cette double licence se pose donc. Tous les contenus pédagogiques de sciences sont entièrement mutualisés avec les licences du DLST. Le coût marginal, c'est la partie design. Le design correspond à des compétences que nous avons la volonté de développer sur notre site, c'est pourquoi nous souhaitons ouvrir les cours de design à des étudiants d'autres formations et répondre à la demande du DLST d'abaisser la capacité d'accueil à 10 pour ce parcours. Il s'agit de faire une expérimentation en vue de la prochaine accréditation.

Intervention de Valérie CHANAL : Théoriquement, la capacité d'accueil passe de 16 à 10, mais dans les faits, elle passe de 4 à 10 car l'ENSCI ne pouvait pas accueillir plus de 4 étudiants, ces derniers poursuivant leur L3 à Paris et l'ENSCI étant une petite structure n'accueillant que 50 étudiants par an. Le DLST propose de passer à 10 places. En effet, la formation en école de design se fait par ateliers projets (comme en école d'architecture), chaque atelier comprenant une dizaine d'étudiants, ce qui est coûteux en termes d'heures d'enseignement. Nous allons entrer dans une démarche expérimentale où nous allons devoir prendre à notre charge l'organisation de ces enseignements, c'est pourquoi nous aimerions voir si d'autres étudiants sont intéressés pour suivre ces cours de design en plus de leur formation.

Question de Virginie ZAMPA : Les enseignants, qui avaient demandé de ne pas dépasser 10 places, sont-ils d'accord pour passer à 15 ou 16 places, comprenant des étudiants qui ne suivent pas les cours de sciences ?

Réponse de Nicolas LESCA et Valérie CHANAL : Pour l'instant, ce sont des prestataires extérieurs qui assurent les cours. Le but est que le l'UGA intègre la compétence design. Le DLST n'est pas en mesure d'organiser cela car il n'a pas les compétences. La Licence *Sciences et design* aurait 10 places et l'enseignement de design en aurait 15 ou 16.

Question de Virginie ZAMPA : Dans ce cas, quel est l'intérêt de passer à 10 au DLST, dans la mesure où les cours en sciences sont complètement mutualisés ?

Intervention de Valérie CHANAL : Nous l'ignorons.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Si on ne baisse pas le nombre de places pour toutes les formations qui n'atteignent pas l'effectif de leur capacité d'accueil, est-ce parce qu'on ne peut pas le faire politiquement ? Je ne trouve pas raisonnable, pour une université, d'afficher des capacités d'accueil démesurées, qui ne sont pas atteintes – alors que des étudiants protestent contre la sélection.

Réponse de Nicolas LESCA : Les capacités d'accueil ont été définies par les composantes.

Intervention de Jean-François REDON : Si l'on se réfère à la réalité des inscriptions, on se réfère à un contexte particulier susceptible d'évoluer. Pour certaines formations (par exemple STAPS ou Economie gestion), nous avons baissé les capacités, et finalement l'année suivante nous nous sommes retrouvés avec une forte demande. Le fait de se baser sur un historique peut donc dans certains cas poser problème.

Réponse de Nicolas LESCA : Ce que nous devons examiner, c'est la bonne dimension de notre offre de formation, l'adéquation des mises en œuvre des formations avec l'intérêt qu'elles suscitent.

Intervention de Jean-Gabriel VALAY : Je sollicite davantage qu'un léger toilettage l'année prochaine.

Réponse de Nicolas LESCA : Cela correspond à un des enjeux de la construction de la prochaine offre de formation.

Intervention de Viviane CLAVIER : Si l'on demande aux équipes pédagogiques d'évaluer leurs capacités d'accueil sans finalement en tenir compte, cela pose problème.

Nicolas LESCA propose de soumettre au vote les capacités d'accueil des parcours suivants sans modification par rapport à l'année 2018-2019 :

- *Sciences et design* (16 places)
- *Sciences du langage* (151 places)
- *Lettres modernes* Valence (45 places)

Les demandes de modifications des capacités d'accueil de ces parcours pourront être soumises au vote de la CFVU ultérieurement, si un nouvel argumentaire est apporté.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les capacités d'accueil de Licence.

**Avec 23 voix favorables et 8 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les capacités d'accueil de Licence.**

[Annexe 3a : Capacités d'accueil de Licence](#)

## **5.2. Approbation des compléments d'information sur les attendus nationaux**

Nicolas LESCA présente les compléments d'information sur les attendus nationaux.

## Les attendus : aide aux choix et à l'orientation

"Les « attendus » :

- identifient les **connaissances et les compétences nécessaire à la réussite** dans chaque filière, qu'elle soit sélective ou non sélective
- Ils correspondent à ce que les enseignants de l'enseignement supérieur attendent comme connaissances ou comme aptitude pour l'entrée dans les formations du 1er cycle
- Ils ont trois principaux objectifs :
  - **informer** les lycéens et étudiants en réorientation.... des **connaissances et des compétences nécessaires pour réussir dans chacune des filières...** et leur donner les moyens de se situer...
  - donner aux professeurs principaux et acteurs de l'orientation de l'enseignement scolaire les clés... pour **mieux accompagner les lycéens...**
  - servir aux établissements pour définir, **dans un souci de transparence**, les critères utilisés pour l'examen des dossiers des lycéens... et étudiant en réorientation...

## Les compléments d'information sur les attendus

« Les établissements peuvent compléter, en plus du cadrage national, leurs attendus en fonction des spécificités de chaque mention... afin de **renseigner au mieux les lycéens...** et étudiants en réorientation, sur les **caractéristiques concrètes de formations qu'ils proposent...** »

## Les compléments d'information sur les attendus proposés par l'UGA

Principe adopté par l'UGA :

- Les compléments d'information sur les attendus sont inclus dans les « attendus nationaux »

- Ils apportent des précisions sur les connaissances et les compétences nécessaires pour réussir en licence
- Ils ne sont pas additifs aux attendus nationaux

L'UGA accueillera tous les bacheliers de l'académie (comme l'année précédente)

## 5 types de compléments d'information sur les attendus :

- La maîtrise écrite et orale de la langue française
- La maîtrise d'une langue étrangère
- La maîtrise des compétences dans les disciplines cœur des parcours
- La capacité : de travail (personnel et en groupe), de concentration
- La curiosité, l'ouverture, l'intérêt et le goût : pour la culture, les sciences, la lecture, l'actualité, etc.

## Modifications apportées par rapport à 2018

- **LLCER tous les parcours**
- **Parcours Droit Franco – Allemand**
- **Parcours Histoire**
- **Parcours SHA**
- **Parcours Chimie – Biologie International**

## Demandes nouvelles par rapport à 2018

- **Parcours MIASH**
- **Parcours Double licence Philosophie – Lettres Classiques**

Licence / Domaine / Mention / Parcours	Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 2018/2019	Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 2019/2020
<b>Licence - Arts-lettres-langues - Langues, littératures &amp; civilisations étrangères et régionales - Tous les parcours double licence</b>	Disposer d'une bonne maîtrise écrite et orale de la langue française.	Disposer d'une bonne maîtrise écrite et orale de la langue française. Disposer d'une bonne maîtrise de l'anglais et de la 2e langue choisie. Présenter des capacités à assumer une charge de travail importante.
<b>Licence - Droit-économie-gestion - Droit - Franco-Allemand</b>	Les candidats à ce parcours franco-allemand de licence de droit doivent déjà avoir acquis une bonne maîtrise de l'allemand au lycée. C'est le cas des élèves qui passent l'ABIBAC ou bien ceux qui ont pris l'allemand en LV1 dès le collège. Pour réussir sa licence en droit, certaines qualités sont nécessaires : des capacités d'analyse, de rédaction et de synthèse, une solide culture générale, un bon niveau dans les disciplines littéraires (français, philosophie...) et une maîtrise de la grammaire et de l'orthographe.	Disposer d'un niveau B2 en allemand qui est impliqué par l'obtention d'un ABIBAC ou avoir choisi l'allemand en LV1. Pour réussir sa licence en droit, certaines qualités sont nécessaires : des capacités d'analyse, de rédaction et de synthèse, une solide culture générale, un bon niveau dans les disciplines littéraires (français, philosophie...) et une maîtrise de la grammaire et de l'orthographe.
<b>Licence - Sciences humaines et sociales - Histoire - Géographie</b>	<b>Maîtrise de la langue, écrite et orale</b> Les qualités rédactionnelles sont nécessaires pour bien réussir les deux exercices écrits fondamentaux en histoire : la dissertation et le commentaire de document. Ces deux exercices sont présents de la Licence à la préparation des concours. Il en va de même pour l'exposé oral (étude de document ou d'une thématique), devant un public <b>Aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse</b> Comprendre, restituer logiquement et éventuellement critiquer l'ensemble du discours historique mis à sa disposition (cours magistraux, travaux dirigés, lectures diverses etc.). <b>Géographie et ouverture au monde</b> D'une façon essentielle, l'enseignement de l'histoire est couplé avec l'enseignement de la géographie. L'intérêt porté au monde contemporain, aux questions géopolitiques ou aux problématiques socio-économiques. <b>Goût de la lecture et du travail</b> Outre le sérieux et la concentration nécessaires pour profiter au mieux des diverses formes d'enseignement, on attend de l'étudiant d'histoire qu'il possède des capacités de travail se manifestant par des lectures personnelles nombreuses et variées, le cours ne fournissant, de loin pas, la culture historique de base.	<b>Le goût pour diverses époques, de l'Antiquité à nos jours, ou thématiques</b> , la multiplication des centres d'intérêt et la curiosité d'esprit sont d'indéniables facteurs de réussite. <b>Géographie et ouverture au monde</b> L'intérêt porté au monde contemporain, aux questions géopolitiques ou aux problématiques socio-économiques facilite grandement la réussite à la fois en géographie et en histoire (quelle que soit la période historique envisagée). <b>D'une façon essentielle, l'enseignement de l'histoire est couplé avec l'enseignement de la géographie. L'intérêt porté au monde contemporain, aux questions géopolitiques ou aux problématiques socio-économiques.</b>

	<b>Le goût pour diverses époques ou thématiques</b> , la multiplication des centres d'intérêt et la curiosité d'esprit sont d'indéniables facteurs de réussite, surtout si ces qualités s'accompagnent d'un sens de l'effort. <b>L'intérêt porté au monde contemporain</b> , aux questions géo-politiques ou aux problématiques socio-économiques facilite grandement la réussite à la fois en géographie et en histoire (quelle que soit la période historique envisagée).	
<b>Licence - Sciences humaines et sociales - Sciences Humaines Appliquées</b>	- Une forte capacité argumentative est nécessaire. L'aisance à l'écrit (construction de textes argumentés, maîtrise de la syntaxe, du lexique et de l'orthographe) et à l'oral (nombreuses interventions) sont requises. - L'anglais (cours d'anglais et certains cours d'histoire, de géographie ou de philosophie en anglais) et une deuxième langue vivante sont obligatoires dans cette formation - Grande capacité de lecture et intérêt pour l'actualité à travers les ouvrages de recherche, les articles scientifiques, la presse nationale et internationale - La Licence SHA appelle un regard curieux, critique et distancié par rapport au monde contemporain	L'anglais (cours d'anglais et certains cours d'histoire, de géographie ou de philosophie en anglais) et une deuxième langue vivante sont obligatoires dans cette formation
<b>Licence - Sciences - technologies - santé - Chimie - Chimie-Biologie International</b>	Les compétences nécessaires en communication correspondent à un niveau correct en Français et à un niveau d'anglais équivalent au minimum au niveau B1 du CEFR dans les différentes compétences écrites et orales dans la mesure où 70% des enseignements sont dispensés et évalués en anglais. Outre le niveau dans ces deux langues, l'étudiant doit attester d'une bonne aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises à des questions et à la rédaction de comptes rendus. L'aptitude à mener un travail en équipe et la faculté d'adaptation à de nouveaux outils sont requis pour réussir dans toutes les épreuves de formation pratique. Une très bonne maîtrise des compétences attendues en Physique-Chimie ainsi qu'en Sciences de la Vie et de la Terre à la fin de la classe de terminale est préconisée. Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : <a href="http://chamilo.univ-grenoblealpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoblealpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a>	Un niveau minimum B1 selon le CEFR dans les différentes compétences écrites et orales sont requises à la fois en Français et en Anglais de manière à ce que l'étudiant puisse suivre les enseignements dispensés dans l'une ou l'autre de ces deux langues (50% et 90% des enseignements sont dispensés et évalués en anglais au premier et second semestres de L1, respectivement). Outre le niveau dans ces deux langues, l'étudiant doit attester d'une bonne aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises et à la rédaction de comptes rendus. L'aptitude à mener un travail en équipe et la faculté d'adaptation à de nouveaux outils sont requis pour réussir dans toutes les épreuves de formation pratique. Une très bonne maîtrise des compétences attendues en Physique-Chimie ainsi qu'en Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre à la fin de la classe de terminale est préconisée. Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : <a href="http://chamilo.univgrenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univgrenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a>

Licence / Domaine / Mention / Parcours	Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 2018/2019	Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 2019/2020
Licence - Sciences humaines et sociales - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIASH	Néant	A minima la maîtrise correcte des compétences en mathématiques ainsi que des autres compétences cibles des classes de terminales scientifiques.
Licence - Sciences humaines et sociales - Philosophie - Double Licence : Philosophie Lettres classiques (nouveau parcours)	(création 2019/2020)	- Maîtriser la pratique de la dissertation et du commentaire de texte - Savoir comprendre le sens d'un texte en langue étrangère - Intérêt pour les disciplines scientifiques : mathématiques, sciences de la nature, sciences sociales. - Intérêt pour l'actualité politique, économique, sociale et les questions qu'elle pose, et/ou pour la littérature, les arts, l'histoire. - Goût pour la lecture (la formation philosophique demande de nombreuses lectures attentives et sérieuses), capacité de concentration et d'élaboration d'écrits argumentés. Le travail en bibliothèque est nécessaire à la formation.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence.

**Avec 26 voix favorables, 2 voix défavorables et 4 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les compléments d'information sur les attendus nationaux de Licence.**

**Annexe 3b : Compléments d'information sur les attendus nationaux**

### 5.3. Approbation des éléments pris en compte pour l'examen des vœux

Anne BROUZET présente les éléments pris en compte pour l'examen des vœux.

Lors de la séance du 25 janvier 2018, la CFVU a approuvé une formulation type et homogène pour toutes les formations non sélectives :

#### Une formule type (réseau VP CEVU)

- « Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche Avenir.
  - L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur :
    - les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir »,
    - le projet de formation de l'élève,
    - les notes de première et de terminale,
    - les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat,
  - Le cas échéant les pièces complémentaires demandées »

Il s'agit maintenant de définir les éléments sur lesquels s'appuieront les commissions d'examens des vœux. Le tableau proposé prévoit la reconduction de la formulation type pour les formations non sélectives, la reconduction des éléments pris en compte pour l'examen des vœux des formations sélectives, excepté pour les formations suivantes pour lesquelles ces éléments ont été modifiés :

	Éléments pris en compte pour examiner les vœux 2018-2019	Éléments pris en compte pour examiner les vœux 2019-2020
Licence Franco-Allemand	Pour accéder à ce programme d'excellence, le classement s'appuiera sur la maîtrise de l'allemand mais également sur les notes de première et terminale dans les matières dites littéraires, les expériences à l'étranger ou encore le projet professionnel.	Pour accéder à ce programme d'excellence, le classement s'appuiera sur la maîtrise de l'allemand ( <b>niveau B2 en allemand : langue choisie en LV1 ou obtention de l'ABIBAC</b> ) mais également sur les notes de première et terminale dans les matières dites littéraires, les expériences à l'étranger ou encore le projet professionnel.

<b>Double licence Economie et Gestion/Droit</b>	<p>Le recrutement dans cette formation sélective s'appuiera plus particulièrement sur les notes de première et terminale dans les matières littéraires (capacités d'analyse et rédactionnelles), l'histoire-géographie et, le cas échéant, l'économie (Bac ES) ou l'économie-droit (Bac STMG), les mathématiques et les statistiques (au moins un niveau moyen en série ES et S). Votre motivation sera également prise en compte. Une fois admis, une double inscription sera nécessaire, à la fois à la Faculté de Droit et à la Faculté de Droit.</p>	<p>Le recrutement dans cette formation sélective s'appuiera plus particulièrement sur les notes de première et terminale dans les matières littéraires (capacités d'analyse et rédactionnelles), l'histoire-géographie et, le cas échéant, l'économie (Bac ES) ou l'économie-droit (Bac STMG), les mathématiques et les statistiques (au moins un niveau moyen en série ES et S). Votre motivation sera également prise en compte. Une fois admis, une double inscription sera nécessaire, à la fois à la Faculté d'Economie et à la Faculté de Droit.</p>
---	--	--

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les éléments pris en compte pour l'examen des vœux de Licence.

**Avec 25 voix favorables et 6 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les éléments pris en compte pour l'examen des vœux de Licence.**

**Annexe 3c : Éléments pris en compte pour l'examen des vœux**

## 6. Budget

### 6.1. Approbation des modalités de répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

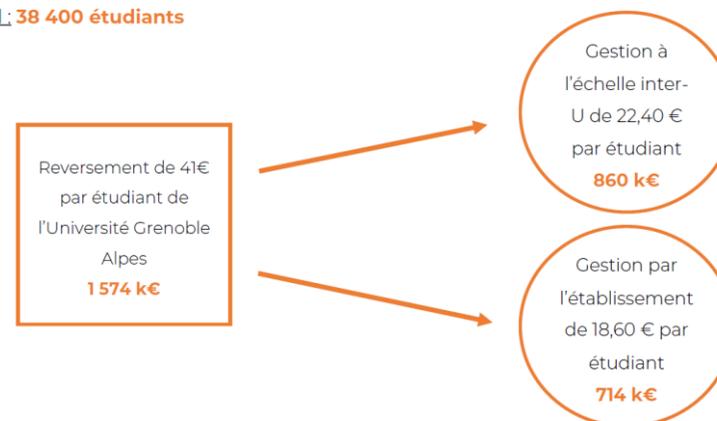
Marie MAZENOT présente les modalités de répartition de la CVEC.

## Derniers éléments d'information

- Attente de la circulaire qui viendra décliner les actions et champs de compétences pour la CVEC (annoncé par le Ministère qu'il s'agirait d'un décret et d'une circulaire à paraître fin novembre)
- Programmation pluriannuelle possible
- Réunion de la commission CVEC *a minima* pour la programmation et pour le bilan, délibération avant passage en CFVU puis en CA
- Possibilité d'utiliser la CVEC dans le cadre de co-financements (actions conjointes entre les établissements bénéficiaires de la CVEC)
- Garantie de maintien du FSDIE (sur une base de 12€ par étudiant ou sur un pourcentage de l'enveloppe CVEC > *encore à déterminer, sera réglé par le décret*). Le FSDIE serait alors utilisé dans le cadre de la circulaire FSDIE (initiatives étudiantes et action sociale jusqu'à 30%)

## Montant global

Base de calcul: **38 400 étudiants**



## Gestion à l'échelle inter-U

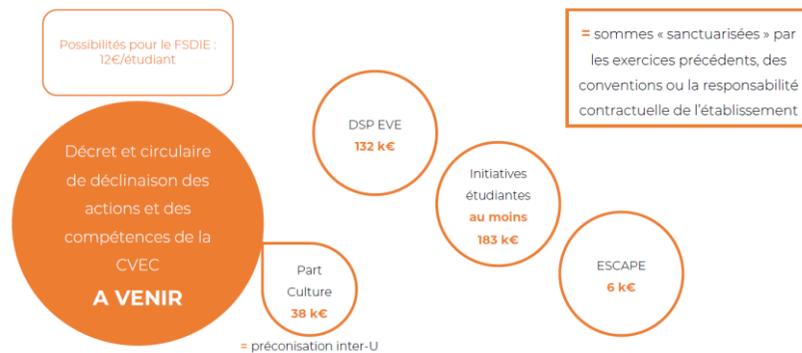
Communauté  
UNIVERSITÉ Grenoble Alpes

Proposition de la commission commune pour la répartition des champs à mise en œuvre concertée

Champ	Montant par étudiant (sur un total de 41 €)	Géré par	Payé par étudiant avant CVEC
Santé (prévention + soin)	10	Comue/Aduda	5,10 (prévention)
Culture et VE Comue	1	Comue	
Accueil hors pédagogie Comue (MSE, ISSO...)	1	Comue	
Egalité – Diversité- Handicap	1,4	Comue	
Sport	9	Ets gestionnaires du sport FP	22 € carte sport + tarif à l'activité
<b>TOTAL</b>	<b>22,4</b>		

Etablissements concernés : Comue UGA, UGA, Grenoble INP, Sciences Po Grenoble, ENSAG (sauf pour sport : 0)

## Part gérée par l'établissement



## Thématiques d'affectation envisagées

### Volet « vie étudiante »

Initiatives étudiantes

Grands événements VE

Projets pédagogiques

Promotion des pratiques culturelles

### Action sociale

Prévention (santé, égalité, etc.)

Action sociale et solidaire

CROUS

**NB** : les thématiques d'affectation dépendront du contenu du décret et de la circulaire à paraître

### Espaces vie étudiante

DSP EVE

ESCAPE

Valence/Pluriel

Aménagements d'espaces

## Points soumis à approbation par la CFVU

- Proposition de vote du montant des parts CVEC : ComUE (860 k€) et établissement (714 k€) cf. slide 3
- Proposition de répartition de la CVEC dans les champs à mise en œuvre concertée (part ComUE) cf. tableau slide 4
- Proposition de répartition de la CVEC dans les champs mis en œuvre par l'établissement :
  - DSP EVE (132 k€)
  - ESCAPE (6 k)
  - Initiatives étudiantes (183 k€)
  - Part culture (38 k€)
  - Montant à affecter ultérieurement après parution du décret (355 k€)

cf. slide 5

Les éléments soumis à la CFVU ont été approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés par la Commission CVEC 12/11/18

Intervention de Martin OUDART : Comme je l'ai déjà dit lors de la Commission CVEC, il faut veiller à ce que les publics éloignés, qui payent cette contribution, puissent profiter de tout ce qui est mis en place car ce n'est actuellement pas le cas (EVE, FSDIE, etc.). J'aimerais qu'il y ait un engagement en ce sens, de la part d'un groupe de travail par exemple. Par ailleurs, les internes de Pharmacie et Médecine, de par leur statut, ne bénéficient pas non plus de tout cela alors qu'ils cotisent. Ils se retrouvent confrontés à des problématiques particulières, notamment l'anxiété et la dépression, et n'ont pas forcément le temps ou la possibilité de se déplacer. Il faudrait travailler avec les internes, et plus généralement les étudiants identifiés « à risque », ainsi que les composantes pour réfléchir à des actions qui leur seraient particulièrement destinées, en créant une ligne budgétaire spécifique. La ComUE a d'ailleurs créé un fond pour les doctorants qui se trouvent eux aussi dans une situation particulière.

Réponse de Marie MAZENOT : Les doctorants peuvent émarger au FSDIE. Il est difficile de prévoir une ligne budgétaire, mais nous pouvons spécifier qu'il y a des publics particuliers auxquels il faudra faire attention.

Intervention de Nicolas LESCA : Il est intéressant d'élargir la réflexion à tous les publics à risque. En ce qui concerne les internes de Santé, on peut se demander dans quelle mesure l'université doit intervenir sur un mal-être qui peut relever de leur environnement de travail.

Intervention de Martin OUDART : Les internes sont isolés des autres étudiants, et leur situation est comparable aux doctorants.

Réponse de Marie MAZENOT : Nous nous engageons à faire en sorte que tout ce qui est déployé au titre de ces actions de prévention le soit de manière très large et pour la totalité des étudiants. C'est un travail que nous devons mener avec les composantes, et faire en sorte que ces dernières soient des relais de communication.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les modalités de répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus.

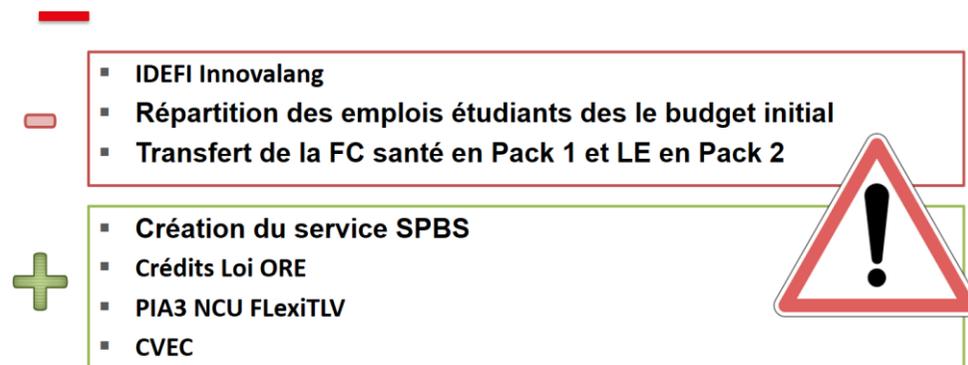
**Avec 29 voix favorables et 3 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les modalités de répartition de la Contribution Vie Etudiante et de Campus.**

## **6.2. Présentation et approbation de la répartition du budget 2019 de la Vice-présidence Formation et de la Direction générale déléguée Formation et Vie Universitaire**

Arnaud COEFFIER présente la répartition du budget 2019 de la Vice-présidence Formation et de la Direction générale déléguée Formation et Vie Universitaire.

### **Partie 1 : Le cadrage et le périmètre du budget 2019**

#### **Changements de périmètre 2018 => 2019**



## IDEFI INNOVALANG

- Passage de cet Idefi dans l'UB Recherche au 01/01/19
- Volume budget ressources fléchées en 2018 : 582k€

## CREATION DU SERVICE SPBS

- Service des publics a besoins spécifiques
  - Bascule des SHN DMAP vers SPBS DEVE
- Budget du service
  - Augmentation étudiants SHN (+100) et AHN

	2018	2019
Fonctionnement	33 000	36 000
Hcomp et Vac Ens	100 000	142 000
Vac admin	31 200	20 000
Recettes	- 69 000	- 83 000
<b>Besoin de financement</b>	<b>95 200</b>	<b>115 000</b>

## Répartition des emplois étudiants

- Les résultats du vote CFVU de juillet 2018 sont directement pris en compte dans les budgets des composantes, directions et services
- Impacts budget 2018
  - Baisse (fictive) du budget DMAP de 1231k€

– Augmentation des budgets des directions FVU

	2018	2019
DEVE SPBS	0	41 030
DOIP	0	5 407
SDL	0	22 862
DFCA	0	15 272
Autres secteurs	0	1 146 429
DMAP	1 231 000	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 231 000</b>	<b>1231 000</b>

## Crédits Loi ORE

Budget 2019 : **890K€**

	2018 après BR2	2019
Fonctionnement	65 000	70 000
Hcomp et Vac Ens	53 000	220 000
Emplois	80 000	270 000
Tri des dossiers + DETU	95 000	214 000
Emplois Etudiants	18 000	116 000
<b>TOTAL</b>	<b>316 000 / 502 000</b>	<b>890 000 / 890 000</b>

## PIA NCU2 FlexiTLV

- Intégration de ce PIA 3 dans le budget de la DMAP
  - Convention de reversement COMUE en cours de traitement pour les années 2018 et 2019
    - Gestion financière assurée par la DMAP

- réunions avec les porteurs d'actions pour cadrer les besoins par projet et apporter le support nécessaire.

– Volume **1 411 000€** en 2019

	2019
Fonctionnement	478 000
Investissement	277 000
Personnel	656 000
<b>Total flexiTLV</b>	<b>1 411 000</b>

## Transfert FC DFCA => Santé pack 1

- Baisse des recettes de FC sur la DGDFVU

– Baisse des dépenses

	2018	2019
Recettes DFCA	5 194 000	4 450 000
Recettes Santé	0	837 000
Total DGF	5 194 000	5 287 000

Intervention de Philippe SALTEL : Au sujet du budget de la loi Orientation et réussite des étudiants, on nous avait dit ici et là que l'argent ne viendrait jamais, que Parcoursup serait un massacre, qu'on aurait jamais l'argent pour faire le « oui si », etc. Nous avons maintenant la preuve que c'était faux.

## Partie 2 : Evolutions et données 2019

### Rôle de la CFVU

#### Article L712-6-1

I.-La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique est consultée sur les programmes de formation des composantes.

Elle adopte :

1° La répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le conseil d'administration ;

### Lettre de cadrage du 25/09/18

#### • Pour le secteur de la formation

Le secteur de la formation (composantes ; DGD Formation) contribuera en 2019 à hauteur de 940 k€ aux mesures d'économie, ce montant représente environ 5 % des autorisations d'engagement de l'exercice 2019 et une augmentation de 200 k€ par rapport à 2018.

### Cadrage financier 2019

Rappelons que, dans un souci de meilleur pilotage budgétaire, le budget primitif est construit, comme depuis 3 ans, sur une base 90 (90% de la dotation notifiée). L'ouverture des 10% de crédits supplémentaires se fera en cours d'année au gré des besoins exprimés.

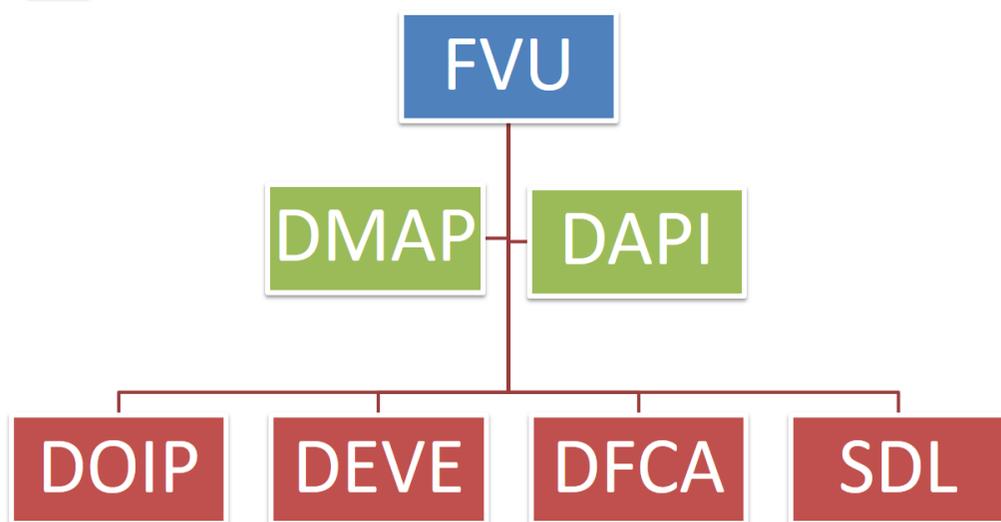
## PRE DGDFVU

Fonctionnement PRE 2019 => - 6 000€ sur dotation

	2018	2019
DGF Fonctionnement	414 540	408 366
DGF Investissement	270 000	200 000
DGF Personnel	868 700	857 500
Total DGF	1 553 240	1 465 866

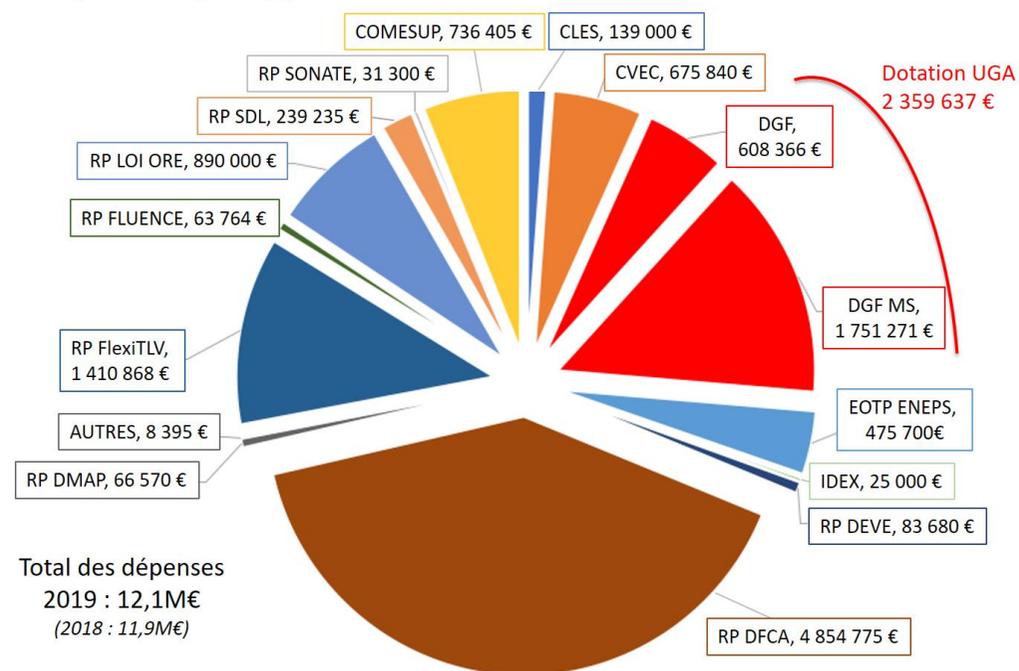
Personnel Contribution PRE => - 40 000€ en fonctionnement (résultat FC)

## Organisation budgétaire de la DGD FVU



## Budget global 2019 FVU

Répartition par type de ressources



DGF MS → MS : Masse salariale

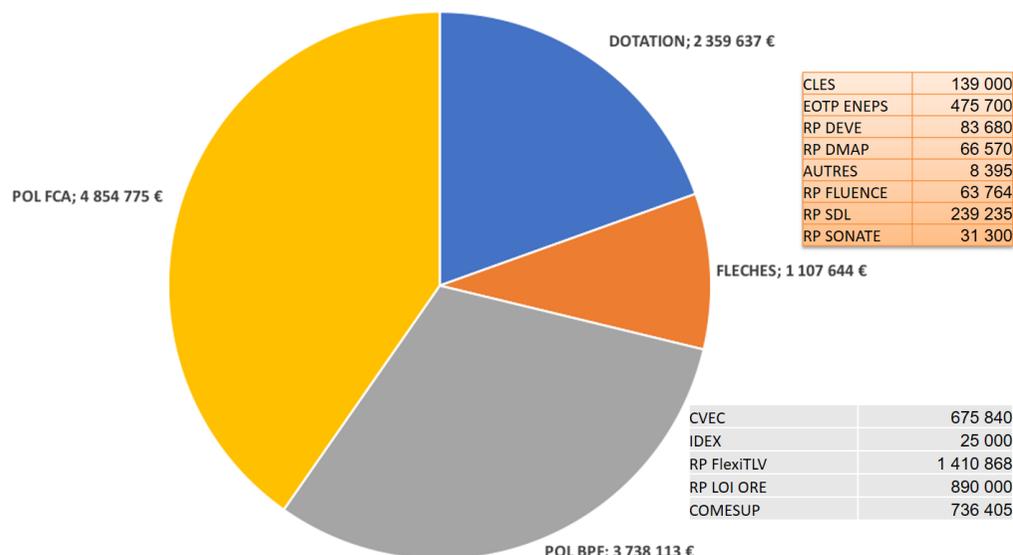
DGD F → F : Fonctionnement

RP : Ressources propres

Arnaud COEFFIER indique que la somme de 119 000 € correspondant aux emplois étudiants devrait s'ajouter au budget COMESUP. Pour des raisons techniques, cet argent a été placé au Service inter-établissement de la documentation (SID), établissement à comptabilité distincte, afin de rendre les virements possibles.

## Budget global 2019 FVU

### Répartition par type de ressources



## Détails des budgets et variations 18/19

### Dir.Moyens et Appui Pilotage

#### Nouvelles ressources (PIA3, Loi ORE)

Dépenses	2018	2019
ACTIONS BPF	137 126	119 700
CPGE	33 000	44 000
Enquête IP	11 535	11 535
Fonctionnement général	79 452	78 880
HCOMP	100 000	99 800
IDEFI ENEPS	411 966	476 200
Investissement général	265 000	200 000
LOI ORE		890 000
PIA3 NC2 FLEXITLV		1 410 868
COMESUP	817 100	736 405
Stages d'excellences	75 000	75 000
VACATIONS ET EE	11 535	11 535
<b>Total général</b>	<b>1 941 714</b>	<b>4 163 923</b>

+119k€ EE sur SID

## Dir. Etudes et Vie Etudiante

Impacts CVEC  
Ajustements mineurs sur les dépenses de fonctionnement  
Augmentation des besoins sur SPBS (+30K€)

Recettes :  
+8 000€ SHN  
+5 000€ AHN (Idex)

Dépenses	2018	2019
Cartes étudiantes	12 000	5 000
Certificats de scolarité	30 000	6 000
Copies d'examen	31 000	20 000
Diplômes	17 000	17 000
ETC CUEF	10 000	0
Fonctionnement général	15 000	25 500
FSDIE => CVEC	450 000	675 840
HCOMP	191 200	232 180
Numérisation des dossiers de scolarité : ESTHI	45 000	30 000
Projet appli mobile	15 000	10 000
UMTS	30 000	29 000
VACATIONS ET EE	253 000	284 030
<b>Total général</b>	<b>1 099 200</b>	<b>1 334 550</b>

Dont 10k€ digipost

Dont 223k€ IA

UMTS : Unité mixte de traumatologie sportive

Arnaud COEFFIER précise que 38 000 € de la CVEC ont d'ores et déjà été inscrits sur le budget de la Culture.

La ligne « UMTS » correspond à la convention passée avec un cabinet de médecins et un cabinet de kinésithérapeutes pour accompagner les sportifs de haut niveau.

Question de Jean-Gabriel VALAY : A quoi correspond la ligne « certificats de scolarité » ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Au matériel de papeterie.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Est-ce vous qui fournissez les copies d'examen aux composantes ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Oui, en partie. L'année dernière, au regard des évènements qui avaient lieu, nous avons fait du stock. Nous dépenserons donc moins cette année.

Question de Jean-Gabriel VALAY : Est-ce que vos déplacements sont pris en charge sur la ligne « fonctionnement général » ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Oui.

Question d'Elsa CROZIER : Pourquoi la ligne « ETC CUEF » passe-t-elle de 10 000 € à 0 € ?

Réponse d'Arnaud COEFFIER : L'ETC FLE n'existe plus.

Jean-François REDON explique que le « projet appli mobile » consiste à fournir aux étudiants un outil regroupant tous les services actuels (emplois du temps, alertes concernant des événements, géolocalisation, etc.). Il est pris en charge par le Service Vie étudiante de la DGD FVU, en lien avec la ComUE.

## Dir. Orientation et Insertion Pro

Ajustements mineurs sur les dépenses de fonctionnement  
Baisse des financements PEC  
Ajustements des Hcomp et vacations au besoin réel

Recettes :  
-6 000€ PEC

Dépenses	2018	2019
Actions de communication	19 800	18 560
Adhésion PEC / Courroie	16 800	13 300
ASUR /Sup 1ère	3 560	4 600
Fonctionnement général	12 000	8 500
HCOMP	17 000	10 000
JDL	14 159	11 761
JELU	4 981	3 300
Salon de l'étudiant	11 000	11 860
VACATIONS ET EE	6 000	10 407
<b>Total général</b>	<b>105 300</b>	<b>92 288</b>

La baisse de recette PEC s'explique par le fait que le paiement de l'ingénieur au niveau national sort du périmètre de la DGD DFVU.

## Dir. Formation Continue et Apprentissage

Passage de « santé » en pack 1  
Ajustements des budgets à prévoir en BR1 /2019

Étiquettes de lignes	2018	2019
AE COMPOSANTES	3 134 473	2 597 792
Dépenses actions DFCA	402 663	402 403
Fonctionnement général	120 000	80 000
HCOMP	269 513	245 000
Investissement général	20 000	5 000
VACATIONS ET EE		15 272
<b>Total général</b>	<b>3 946 649</b>	<b>3 345 467</b>

## Dir. Appui à la pédagogie innovante

Centralisation des besoins en investissements sur budget DMAP  
Ajustements mineurs sur les dépenses de fonctionnement  
Maintien de l'Appel à projets « Coup de pouce »

Dépenses	2018	2019
AAP Coup de pouce - Fonct	25 000	25 000
Fonctionnement général	35 700	28 500
HCOMP (dont 25 000 Coup de pouce)	45 000	45 000
Logiciels	7 000	7 000
MATÉRIELS (INFO ET AUDIOVISUEL)	15 000	
Prestation ext, sous titrage	7 500	2 500
<b>Total général</b>	<b>135 200</b>	<b>108 000</b>

## Serv. Des Langues

Pour mémoire Innovalangue => Recherche  
Ajustements mineurs sur les dépenses de fonctionnement

Recettes :  
-5 000€ CLES  
-50 000€ FLUENCE

Dépenses	2018	2019
CLES	146 855	141 800
Documentation	7 989	3 800
FLUENCE	113 182	63 764
Fonctionnement général	46 800	45 200
HCOMP	449 322	444 224
IDEFI INNOVALANGUE	586 760	0
TOEIC/TOEFL	32 000	35 560
VACATIONS ET EE	20 000	32 113
<b>Total général</b>	<b>1 402 908</b>	<b>766 461</b>

## Emplois étudiants

Arbitrage CFVU Juillet 2018

+1 231 000€ sur Env UGA

+119 000€ EE sur COMESUP

Budget Oui SI attribués

+15 000€ EE sur Loi ORE

+51 000€ EE sur Loi ORE

Budget sur ressources propres \*

+200 000€ EE sur RP

**Total EE 2019 : 1 616 000€**

\* Sur la base de 2018

Intervention de Tuan-Anh DINH : Si le plan de retour à l'équilibre est toujours d'actualité, je ne comprends pas pourquoi il y a une augmentation des dépenses de 200 000 € pour la Formation et la Vie universitaire.

Réponse d'Arnaud COEFFIER : Nous avons beaucoup de projets. Il y a des dépenses qui entrent, et d'autres qui sortent : Innovalangue sort (600 000 €), les crédits de la loi ORE (presque 900 000 €) et FlexiTLV (1 400 000 €) entrent, etc. Il y a un peu moins de subventions pérennes de l'établissement.

Question de Tuan-Anh DINH : Comment s'explique la variation des dépenses de la DMAP qui passe de 2 millions d'euros en 2018 à 4 millions en 2019, et la variation des dépenses en général qui augmente seulement de 200 000 € ?

Réponse de Nicolas LESCA : L'augmentation du budget de la DMAP s'explique principalement par l'entrée du projet NCU2 FlexiTLV. De tels projets correspondent à des financements extérieurs au budget de l'établissement, que nous avons obtenus en répondant à des appels à projets. Ainsi, plus des trois quarts du budget Formation proviennent de ressources propres.

Réponse d'Arnaud COEFFIER : En 2018, le total des dépenses était d'environ 11,9 millions ; en 2019, il est de 12 millions d'euros.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider la répartition du budget 2019 de la Vice-présidence Formation et de la Direction générale déléguée Formation et Vie Universitaire.

**Avec 22 voix favorables, 1 voix défavorable et 9 abstentions, la CFVU approuve à la majorité la répartition du budget 2019 de la Vice-présidence Formation et de la Direction générale déléguée Formation et Vie Universitaire.**

## 7. Etudes

### 7.1. Approbation des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique du DSDA

Gilles SERASSET présente les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique du DSDA.

### Licence Sciences, parcours « Propédeutique Valence »

- Contexte : Loi ORE — Obtention des attendus
  - Remise à niveau en disciplines scientifiques
  - Commencer à valider une UE de L1 (à crédit)
  - Travailler projet professionnel et parcours de formation
- Objectifs
  - Intégrer le L1 l'année suivante
  - Améliorer le dossier étudiant pour intégrer d'autres formations
- Contenu de la formation
  - Semestre 1 :
    - maths(7h/sem), physique(4h/sem), chimie (2h/sem), français-communication (2h/sem), OIP (3h/sem) (poursuite d'étude, projet professionnel, aide méthodologique)
    - + 1 UE du parcours d'inscription (à crédit)

- Semestre 2 :
  - idem sauf français remplacé par anglais
- Entretiens avec enseignant référent
- Contrôle continu intégral
- Cette année : 27 étudiants 16 IMA, 5 PCMM, 6 CHIBIO
  - Des Bac très variés :
    - Des bac généraux: 5 bac S, 5 bac ES, 1 bac L
    - Des bac technologique: 7 bac STI2D, 2 bac ST2S, 2 bac STL, 1 bac STMG
    - Des bac pro: 4 bac Pro

Question de Karin KAMALANAVIN : Concernant l'absence aux contrôles continus, le règlement des études prévoit qu'« En cas d'absence justifiée à une évaluation (ABJ), une épreuve de rattrapage est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, le choix est donné aux responsables de formation soit d'affecter un zéro à l'évaluation, soit de neutraliser la note. » Cela signifie-t-il que l'on peut attribuer un zéro à un étudiant qui a justifié son absence ?

Réponse de Gilles SERASSET : Il s'agit de contrôle continu, donc d'une note parmi d'autres, qui va se diluer dans la moyenne de l'étudiant. Il y a également la possibilité de neutraliser la note, c'est-à-dire de l'enlever de la moyenne. L'enseignant décide d'affecter un zéro ou de neutraliser la note en fonction de l'implication de l'étudiant dans le déroulement de l'enseignement.

Intervention de Marie MAZENOT : Si la composante n'est pas en capacité de proposer un rattrapage à l'étudiant alors que ce dernier a justifié son absence, il ne faut pas que l'étudiant en paye la conséquence.

Réponse de Gilles SERASSET : Le rattrapage sera toujours proposé, sous une modalité ou sous une autre. Nous avons l'obligation de seconde chance.

Intervention de Marie MAZENOT : Il faudrait donc préciser dans le règlement des études qu'il ne s'agit pas du cas où aucune épreuve de rattrapage n'est proposée à l'étudiant mais du cas où l'étudiant refuserait un rattrapage.

Réponse de Gilles SERASSET : Tout à fait.

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les règlements des études – avec intégration de la modification de l'article 7.2 relatif aux absences aux examens, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique du DSDA.

**Avec 29 voix favorables, la CFVU approuve à l'unanimité les règlements des études – avec intégration de la modification de l'article 7.2 relatif aux absences aux examens, ainsi que les modalités de contrôle des connaissances de l'année propédeutique scientifique du DSDA.**

[Annexe 4a : RDE Année propédeutique scientifique DSDA](#)

[Annexe 4b : MCC Année propédeutique scientifique DSDA](#)

## 7.2. Approbation des demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que des règlements des études et des modalités de contrôle des connaissances associés

Pascal MAO présente la demande de création du DU Cartographie, Systèmes d'Information Géographique et Analyse de Données (C-SIGAD).

## D.U. : Cartographie, Systèmes d'Information Géographique et analyse de données (C-SIGAD)

- Une demande identifiée et variée
- Des besoins à toutes les échelles géographiques
- Des compétences techniques spécifiques
- Un savoir-faire et des connaissances mobilisés en interne
- Une offre concurrentielle

## Systèmes d'Information Géographique (SIG) : pourquoi et pour qui ?

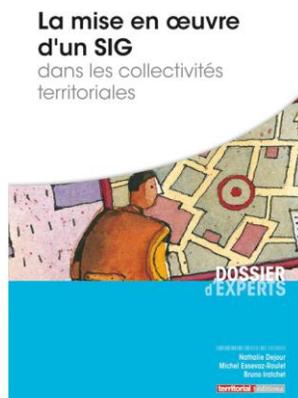
La géomatique, une discipline récente avec de très nombreux débouchés, mais trop peu de formations diplômantes courtes.



## Une demande identifiée à différentes échelles

Succès des formations courtes, mais pas suffisant.

Un besoin en formation continue avéré, aussi bien dans les collectivités que dans les structures privées (type bureaux d'études) de toutes tailles.



## Un savoir-faire spécifique, basé sur des ressources internes

Enjeux techniques et méthodologiques forts.

Compétences et ressources internes :

- 20 ans d'expériences
- 1 ASI cartographe
- De nombreux projets de recherche
- Le campus rural en Ardèche
- ...



## Une offre concurrentielle

Seulement 2 autres D.U. SIG :

- **D.U. Systèmes d'Information Géographique Appliquées (SIGA), à l'Université de Picardie.**

50 heures en présentiel.

Coût : 700 €, public : agents des collectivités, salariés, demandeurs d'emplois.

- **D.U. Cartographie et Systèmes d'Information Géographique à l'Université de Polynésie Française.**

112 heures, découpées en 7 modules,

Coût : 1250 €, public : tout public titulaire d'un bac + 2 (ou VAPP)

(DU. C-SIGAD : 114h / 1938€)

## 114h découpées en 5 modules :

Module 1 : <b>Connaissances générales en cartographie et SIG</b>	24 h : connaissances théoriques et sémiologiques. Préparation des données.
Module 2 : <b>Initiation aux SIG</b>	24 h : Connaissances des différents logiciels et construction de base de données géospatialisées.
Module 3 : <b>Analyse de données et traitement statistiques de bases de données géographiques.</b>	24 h : Récolter des données, les trier, les analyser pour accompagner les stratégies mises en œuvre, en application avec la cartographie.
Module 4 : <b>Utilisation approfondie des SIG</b>	24 h : modélisation 3D, géomarketing, webmapping, dronemapping, langage python...
Module 5 : <b>Projet tutoré et synthèse</b>	18 h : dossier de synthèse montrant l'acquisition des connaissances et compétences, en lien avec un projet professionnel ou un projet de recherche.

## La prise en compte des nouveaux outils et des mutations territoriales

---

- Des logiciels et des données issus du libre : open source et open data
- Une alliance de compétences et de connaissances prenant en compte les derniers enjeux et technologies au service des territoires : Drone mapping et web map
- La formation tout au long de la vie, permettant aux professionnels d'appréhender les mutations du travail et d'être compétitifs sur les nouveaux outils.
- La volonté de créer une communauté, un réseau, avec les étudiants diplômés (tutorat, outils, projets, communication...).

Pascal MAO indique que la formation ouvrira à partir de 10 inscrits.

Question de Pierre GILLOIS : Comment vous positionnez-vous par rapport au C2i niveau 2 Métiers de l'aménagement durable ? Dans les modules 1 à 5, j'ai reconnu la même trame – même si ce DU, avec ses 114h de formation, est bien plus fourni que le C2i.

Réponse de Pascal MAO : Il me semble que vous faites référence au travail de Paule-Annick DAVOINE, que nous venons de recruter. Il ne s'agit pas d'une offre de formation initiale, mais d'une offre entièrement en formation continue : il y a donc une complémentarité avec le C2i. Ce sont des cours que nous avons déjà dans nos maquettes, mais qui n'ont encore jamais été regroupés de cette manière, ni pour ce type de public. Le temps long de la formation permet à ces personnes d'acquérir une véritable compétence.

Intervention de Pierre GILLOIS : Pour information, le C2i est proposé à la fois en formation initiale et en formation continue. L'important est de pouvoir faire le lien entre ce DU et ce qui est fait au niveau du certificat national.

Réponse de Pascal MAO : Les trames des modules de ce DU et du C2i sont sans doute proches, mais je pense qu'en revanche les contenus des enseignements sont assez éloignés.

Audrey GONINET présente les demandes de renouvellement des DU et DIU des Facultés de Médecine et de Pharmacie :

## Offre de formation non accréditée Renouvellements

---

### UFR Médecine/Pharmacie :

Les DU/DIU de Médecine ne sont pas des créations mais des renouvellements saisis pour la 1ère fois sur la plateforme.

- DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins
- DIU Accueil des urgences médico-chirurgicales en service de pédiatrie
- DU Echoscopie (échographie) pratique pour l'urgentiste
- DU Plaies et cicatrisation
- DU Régulation médicale
- DU Traumatologie à l'usage de l'urgentiste

Nicolas LESCA propose aux membres de la CFVU de valider les demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances associés.

**Avec 25 voix favorables et 2 abstentions, la CFVU approuve à la majorité les demandes de renouvellement, création et modification des formations non accréditées ainsi que les règlements des études et les modalités de contrôle des connaissances associés.**

[Annexe 5a : RDE DU C-SIGAD](#)  
[Annexe 5b : MCC DU C-SIGAD](#)  
[Annexe 5c : Résumé descriptif DU C-SIGAD](#)  
[Annexe 5d : Annexe financière DU C-SIGAD](#)

## 8. Questions diverses

Néant

**La séance est levée à 19h15.**

[Annexe 1 : Relevé de conclusions du 20 septembre 2018](#)

[Annexe 2 : Organisation Commission pédagogique](#)

[Annexe 3a : Capacités d'accueil en Licence](#)

[Annexe 3b : Compléments d'information sur les attendus nationaux](#)

[Annexe 3c : Eléments pris en compte pour l'examen des vœux](#)

[Annexe 4a : RDE Année propédeutique scientifique DSDA](#)

[Annexe 4b : MCC Année propédeutique scientifique DSDA](#)

[Annexe 5a : RDE DU C-SIGAD](#)

[Annexe 5b : MCC DU C-SIGAD](#)

[Annexe 5c : Résumé descriptif DU C-SIGAD](#)

[Annexe 5d : Annexe financière DU C-SIGAD](#)

# ANNEXE 1

Le relevé de conclusions de la séance du 20  
septembre 2018 est disponible sur le site  
intranet

# ANNEXE 2

## VICE-PRESIDENCE FORMATION

# Organisation de la Commission Pédagogique

### Composition

Elle est composée de 2 représentants enseignants ou enseignants-chercheurs de chacun des quatre grands secteurs disciplinaires, de 4 étudiants titulaires et de 4 étudiants suppléants, ainsi que de 2 personnels BIATSS.

### Présidence

La commission est présidée par le VP Formation ou son représentant selon les thématiques traitées.

### Prérogatives

La Commission pédagogique de la Commission Formation et Vie Universitaire a pour vocation de mener des réflexions sur les thématiques définies ci-dessous et d'en présenter les résultats devant la CFVU.

- Évolution de l'offre de formation : fixation des critères et analyse des demandes.
- Évaluation (réflexion autour de la méthodologie et de l'analyse des retours.)
- Évolution des modalités de contrôle des connaissances
- Évolution de dispositifs existants (UET, C2i par exemple)
- Convention avec des partenaires externes
- Mise en place de dispositifs particuliers (réflexion autour de la valorisation de l'engagement étudiant ou de projet pluridisciplinaire du type CSUG)
- Réflexion autour du référentiel enseignant (notamment autour de la reconnaissance des enseignements numériques)
- Accréditation
- Analyse des appels à projet de la VPF

### Organisation des réunions

La commission est réunie à l'initiative de son président. Elle convie à ses travaux en réunion les DGD et directeurs de la Formation et Vie Universitaire, et toute personne dont elle juge la présence utile selon les points traités.

# ANNEXES 3

Domaines Composantes Sites		Parcoursup		Parcours L1 (sélectifs + non sélectifs)		Rappel	Retour Composantes Capacité d'Accueil	Proposition de modification	Argumentaire en terme de ressources si modification	Proposition VPF 2019-2020	
						2018 -2019 capacité d'accueil	2019-2020	2019-2020	2019-2020		
STS	<b>Totaux</b>	<b>17 parcours dont 5 sélectifs (*)</b>				<b>3376</b>	<b>3362</b>			<b>3370</b>	
	<b>STAPS</b>	<b>2 parcours non sélectifs</b>				858	850	-8		858	
		Grenoble	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (GRENOBLE)				601	600	-1	Arrondir la CA à la dizaine. La CA reste supérieure aux inscrits. Parcoursup 2018-2019.	
		Valence	SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES (VALENCE)				257	250	-7	Arrondir la CA à la dizaine. La CA reste supérieure aux inscrits. Parcoursup 2018-2019.	
		<b>DLST</b>	<b>11 parcours dont 5 sélectifs (*)</b>				1213	1207	-6		
			Grenoble	CHIMIE ET BIOCHIMIE				190	190	0	Reconduction des CA 2018
			Grenoble	CHIMIE ET BIOCHIMIE INTERNATIONAL				16	16	0	Reconduction des CA 2018
			Grenoble	INFORMATIQUE, MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS				255	255	0	Reconduction des CA 2018
			Grenoble	INFORMATIQUE, MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS INTERNATIONAL				32	32	0	Reconduction des CA 2018
			Grenoble	SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR				130	130	0	Reconduction des CA 2018
			Grenoble	PHYSIQUE - CHIMIE - MÉCANIQUE - MATHÉMATIQUES				175	175	0	Reconduction des CA 2018
			Grenoble	PHYSIQUE - CHIMIE - MÉCANIQUE - MATHÉMATIQUES INTERNATIONAL				16	16	0	Reconduction des CA 2018
			Grenoble	SCIENCES DE LA TERRE				55	55	0	Reconduction des CA 2018
			Grenoble	SCIENCES DE LA VIE				280	280	0	Reconduction des CA 2018
			Grenoble	SCIENCES DE LA VIE INTERNATIONAL				32	32	0	Reconduction des CA 2018
			Grenoble	SCIENCES ET DESIGN				16	10	-6	
			Grenoble	PHYSIQUE ET MUSICOLOGIE				16	16	0	Reconduction des CA 2018
DEG	<b>DSDA</b>	<b>3 parcours non sélectifs</b>				205	205	0		205	
		Valence	CHIMIE-BIOLOGIE (VALENCE)				85	85	0	Reconduction des CA 2018	
		Valence	INFORMATIQUE, MATHÉMATIQUES ET APPLICATIONS (VALENCE)				65	65	0	Reconduction des CA 2018	
		Valence	PHYSIQUE - CHIMIE - MÉCANIQUE - MATHÉMATIQUES (VALENCE)				55	55	0	Reconduction des CA 2018	
		<b>Santé</b>	<b>1 parcours non sélectif</b>				1100	1100		1100	
			Grenoble	PACES				1100	1100	0	Reconduction des CA 2018
		<b>Totaux</b>	<b>11 parcours dont 6 sélectifs (*)</b>				<b>1662</b>	<b>1740</b>	<b>78</b>		
		<b>Droit</b>	<b>6 parcours dont 3 sélectifs (*)</b>				1023	1023	0		
			Grenoble	DROIT				613	613	0	Reconduction des CA 2018
			Grenoble	DROIT-LANGUES OPTION DROIT ADMINISTRATION ET POLITIQUE INTERNATIONALES				36	36	0	Reconduction des CA 2018
		Grenoble	DROIT-LANGUES OPTION JURISTES TRILINGUES D'AFFAIRES				36	36	0	Reconduction des CA 2018	
		Grenoble	FRANCO-ALLEMAND				10	10	0	Reconduction des CA 2018	
		Valence	DROIT (VALENCE)				293	293	0	Reconduction des CA 2018	
		Valence	DOUBLE LICENCE DROIT / ECONOMIE ET GESTION (VALENCE)				35	35	0	Reconduction des CA 2018	
	<b>FEG</b>	<b>5 parcours dont 3 sélectifs (*)</b>				639	717	78			
		<b>Total</b>					472	550	+78		
		Grenoble	ECONOMIE ET GESTION				35	35	0	Reconduction des CA 2018	
		Grenoble	ECONOMIE-GESTION-LANGUES				72	72	0	Reconduction des CA 2018	
		Valence	ECONOMIE ET GESTION (VALENCE)				35	35	0	Reconduction des CA 2018	
		Valence	DOUBLE LICENCE ECONOMIE ET GESTION / DROIT (VALENCE)				25	25	0	Reconduction des CA 2018	
		Valence	ECONOMIE-GESTION-LANGUES (VALENCE)				1825	1832	7		
SHS	<b>Totaux</b>	<b>11 parcours non sélectifs</b>				<b>1825</b>	<b>1832</b>	<b>7</b>		<b>1835</b>	
	<b>SHS</b>	<b>4 parcours non sélectifs</b>				897	897	0		897	
		Grenoble	MIASH				100	100	0	Reconduction des CA 2018	
		Grenoble	PSYCHOLOGIE				404	404	0	Reconduction des CA 2018	
		Grenoble	SCIENCES DE L'EDUCATION				208	208	0	Reconduction des CA 2018	

Domaines Composantes Sites		Parcoursup		Rappel	Retour Composantes Capacité d'Accueil	Proposition de modification	Argumentaire en terme de ressources si modification	Proposition VPF 2019-2020
		Parcours L1 (selectifs + non selectifs)		2018 -2019 capacité d'accueil	2019-2020	2019-2020	2019-2020	2019-2020
	Grenoble	SOCIOLOGIE		185	185	0	Reconduction des CA 2018	185
<b>ARSH</b>	<b>Total</b>	<b>6 parcours non sélectifs</b>		<b>695</b>	<b>705</b>	<b>10</b>		<b>705</b>
	Grenoble	GEOGRAPHIE		260	260	0	Reconduction des CA 2018	260
	Grenoble	HISTOIRE		130	130	0	Reconduction des CA 2018	130
	Grenoble	HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE (MUSICOLOGIE)		75	75	0	Reconduction des CA 2018	75
	Grenoble	LETTRES (PHILOSOPHIE)		25	25	0	Reconduction des CA 2018	25
	Grenoble	LETTRES CLASSIQUES (PHILOSOPHIE)			10	non concerné		10
	Grenoble			95	85	-10	Devant l'attractivité des parcours en double licence, l'ouverture de la L1 du parcours "philosophie-lettres classiques" a été décidée. La licence de philosophie ne remplit pas ses capacités d'accueil, à l'inverse de la double licence "philosophie-lettres modernes" qui les dépasse. En outre, les enseignements concernés relèveront d'une stricte mutualisation avec les enseignements existants dans les licences de philosophie et de lettres classiques. Pour ces raisons nous demandons une répartition nouvelle des capacités d'accueil générales en philosophie entre les différents parcours qui s'appuient sur les enseignements proposés. Le transfert de 10 places vers une double licence permet de mieux faire coïncider l'offre et les attentes des futurs étudiants.	85
	Grenoble	SCIENCES SOCIALES (PHILOSOPHIE)						
	Grenoble	SCIENCES HUMAINES APPLIQUEES		120	120		Reconduction des CA 2018	120
<b>IUGA</b>	<b>Total</b>	<b>1 parcours non sélectif</b>		<b>233</b>	<b>230</b>	<b>-3</b>		<b>233</b>
	Grenoble	GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT		233	230	-3	Arrondir à la dizaine	233
<b>ALL</b>	<b>Totaux</b>	<b>32 parcours non sélectifs</b>		<b>1475</b>	<b>1434</b>	<b>-41</b>		<b>1475</b>
	<b>LE</b>	<b>26 parcours non sélectifs</b>		993	993	0		993
	Grenoble	ANGLAIS-ALLEMAND		30	30	0	Reconduction des CA 2018	30
	Grenoble	ANGLAIS-ALLEMAND DEBUTANT		20	20	0	Reconduction des CA 2018	20
	Grenoble	ANGLAIS-ARABE		15	15	0	Reconduction des CA 2018	15
	Grenoble	ANGLAIS-ARABE DEBUTANT		40	40	0	Reconduction des CA 2018	40
	Grenoble	ANGLAIS-CHINOIS		15	15	0	Reconduction des CA 2018	15
	Grenoble	ANGLAIS-CHINOIS DEBUTANT		30	30	0	Reconduction des CA 2018	30
	Grenoble	ANGLAIS-ESPAGNOL		160	160	0	Reconduction des CA 2018	160
	Grenoble	ANGLAIS-ITALIEN		65	65	0	Reconduction des CA 2018	65
	Grenoble	ANGLAIS-JAPONAIS		15	15	0	Reconduction des CA 2018	15
	Grenoble	ANGLAIS-JAPONAIS DEBUTANT		80	80	0	Reconduction des CA 2018	80
	Grenoble	ANGLAIS-RUSSE		15	15	0	Reconduction des CA 2018	15
	Grenoble	ANGLAIS-RUSSE DEBUTANT		25	25	0	Reconduction des CA 2018	25
	Grenoble	ALLEMAND		30	30	0	Reconduction des CA 2018	30
	Grenoble	ALLEMAND DEBUTANT		15	15	0	Reconduction des CA 2018	15
	Grenoble	ANGLAIS		130	130	0	Reconduction des CA 2018	130
	Grenoble	DOUBLE LICENCE ANGLAIS-ALLEMAND		12	12	0	Reconduction des CA 2018	12
	Grenoble	DOUBLE LICENCE ANGLAIS-ESPAGNOL		20	20	0	Reconduction des CA 2018	20
	Grenoble	DOUBLE LICENCE ANGLAIS-ITALIEN		10	10	0	Reconduction des CA 2018	10
	Grenoble	DOUBLE LICENCE ANGLAIS-RUSSE		10	10	0	Reconduction des CA 2018	10
	Grenoble	ESPAGNOL		50	50	0	Reconduction des CA 2018	50
	Grenoble	ITALIEN		30	30	0	Reconduction des CA 2018	30
	Grenoble	RUSSE		30	30	0	Reconduction des CA 2018	30
	Grenoble	RUSSE DEBUTANT		20	20	0	Reconduction des CA 2018	20

Domaines Composantes Sites		Parcours L1 (selectifs + non selectifs)		Rappel 2018-2019 capacité d'accueil	Retour Composantes Capacité d'Accueil 2019-2020	Proposition de modification 2019-2020	Argumentaire en terme de ressources si modification 2019-2020	Proposition VPF 2019-2020
LEA	Valence	ANGLAIS-ALLEMAND (VALENCE)		15	15	0	Reconduction des CA 2018	15
	Valence	ANGLAIS-ESPAGNOL (VALENCE)		60	60	0	Reconduction des CA 2018	60
LLCER	Valence	ANGLAIS (VALENCE)		51	51	0	Reconduction des CA 2018	51
<b>LLASIC</b>	<b>Total</b>	<b>6 parcours non sélectifs</b>		482	441	-41	<b>Le PRE nous a fait perdre de la masse enseignante</b>	482
	Grenoble	ARTS DU SPECTACLE		124	124	0	Reconduction des CA 2018	124
	Valence	ARTS DU SPECTACLE - LETTRES MODERNES (VALENCE)		40	40	0	Reconduction des CA 2018	40
	Grenoble	DOUBLE LICENCE LETTRES / HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE		42	42	0	Reconduction des CA 2018	42
	Grenoble	SCIENCES DU LANGAGE		151	120	-31	Pas les moyens en enseignants pour créer 5 groupes de TD à 40 étudiants la convention avec le koweit+ le DU LLFC+ étudiants erasmus ne sont pas comptabilisés dans la capacité d'accueil représentée entre 30 et 40 étudiants.	151 *
	Valence	LETTRES MODERNES		45	35	-10	Le chiffre de 40 été prit en compte avec les redoublants, impossibilité pour la formation de créer un second TD	45 *
	Grenoble	LETTRES		80	80	0	Reconduction des CA 2018	80
<b>UGA</b>	<b>Totaux</b>	<b>71 parcours (dont 60 non sélectifs)</b>		<b>8338</b>	<b>8368</b>	<b>30</b>		<b>8420</b>

\* Pour les parcours suivants, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire a approuvé les capacités d'accueil sans changement par rapport à l'année 2018-2019 :

- Sciences et design (16 places)
- Sciences du langage (151 places)
- Lettres modernes Valence (45 places)

Les demandes de modifications des capacités d'accueil de ces parcours pourront être soumises au vote de la CFVU ultérieurement, si un nouvel argumentaire est apporté.

COMPOSANTES	Licence / Domaine / Mention / Parcours	Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 18/19	Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 19/20
LLASIC	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Arts-lettres-langues - Arts du spectacle	Une pratique artistique avérée sera prise en considération.	
LE	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Arts-lettres-langues - Langues étrangères appliquées - Tous les parcours	- Présenter des aptitudes au raisonnement conceptuel et à la logique. - Disposer d'une bonne maîtrise de l'anglais et de la 2e langue choisie - Disposer d'une bonne maîtrise écrite et orale de la langue française - Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques et sociétales des aires linguistiques et culturelles choisies	
LE	civilisations étrangères et régionales - Tous les parcours avec 1 langue	Disposer d'une bonne maîtrise écrite et orale de la langue française.	
LE	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Arts-lettres-langues - Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Tous les parcours double licence	Disposer d'une bonne maîtrise écrite et orale de la langue française.	Disposer d'une bonne maîtrise écrite et orale de la langue française. Disposer d'une bonne maîtrise de l'anglais et de la 2e langue choisie. Présenter des capacités à assumer une charge de travail importante.
LLASIC	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Arts-lettres-langues - Lettres - Lettres	Disposer d'une bonne maîtrise de l'anglais et de la 2e langue choisie. Etre, en outre, intéressé par les langues et cultures de l'antiquité et/ou du Moyen- L'étude d'une langue ancienne est un atout. Cette formation comprend en effet, en première année, une initiation à une langue ancienne ou à la culture antique. L'étude de la littérature et de la langue du Moyen- âge est aussi, en 2e et 3e année, un élément important de la formation de Lettres Goût de la lecture attesté par des lectures personnelles évoquées dans la lettre de motivation.	
ARSH	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Arts-lettres-langues - Musicologie - Histoire de l'art et archéologie	Capacité à rédiger une dissertation ou un commentaire d'œuvre construit et écrit en bonne langue française. Cette formation nécessite un grand intérêt pour la culture et les arts, et particulièrement une large curiosité pour tous les styles de musique. Afin de réussir dans les études de musicologie, il est très fortement conseillé d'avoir une pratique musicale (instrumentale et/ou vocale) et de savoir lire une partition.	
DROIT	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Droit-économie-gestion - Droit - Double Licence : Droit-Langues Option Droit administration et politique internationales	Disposer d'un très bon niveau dans deux langues étrangères, dont l'anglais, le niveau B2 est donc un minimum. Les candidats ont la possibilité de choisir de débiter une langue complètement nouvelle. Ce choix n'empêche pas la commission de se pencher sur les notes obtenues dans la langue non choisie. Car celles-ci permettent d'évaluer les aptitudes et compétences du candidat dans les langues.	
DROIT	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Droit-économie-gestion - Droit - Double Licence : Droit-Langues Option Juristes Trilingues d'affaires	Disposer d'un très bon niveau dans deux langues étrangères, dont l'anglais, le niveau B2 est donc un minimum. Les candidats ont la possibilité de choisir de débiter une langue complètement nouvelle. Ce choix n'empêche pas la commission de se pencher sur les notes obtenues dans la langue non choisie. Car celles-ci permettent d'évaluer les	
DROIT	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Droit-économie-gestion - Droit - Franco-Allemand	Les candidats à ce parcours franco-allemand de licence de droit doivent déjà avoir acquis une bonne maîtrise de l'allemand au lycée. C'est le cas des élèves qui passent l'ABIBAC ou bien ceux qui ont pris l'allemand en LV1 dès le collège. Pour réussir sa licence en droit, certaines qualités sont nécessaires : des capacités d'analyse, de rédaction et de synthèse, une solide culture générale, un bon niveau dans les disciplines littéraires (français, philosophie...) et une maîtrise de la grammaire et de l'orthographe.	Disposer d'un niveau B2 en allemand qui est impliqué par l'obtention d'un ABIBAC ou avoir choisi l'allemand en LV1. Pour réussir sa licence en droit, certaines qualités sont nécessaires : des capacités d'analyse, de rédaction et de synthèse, une solide culture générale, un bon niveau dans les disciplines littéraires (français, philosophie...) et une maîtrise de la grammaire et de l'orthographe.
IUGA	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences humaines et sociales - Géographie et aménagement - Géographie et Aménagement	Avoir aussi un intérêt pour les questions d'urbanisme.	
ARSH	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences humaines et sociales - Histoire - Géographie	<b>Maîtrise de la langue, écrite et orale</b> Les qualités rédactionnelles sont nécessaires pour bien réussir les deux exercices écrits fondamentaux en histoire : la dissertation et le commentaire de document. Ces deux exercices sont présents de la Licence à la préparation des concours. Il en va de même pour l'exposé oral (étude de document ou d'une thématique), devant un public <b>Aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse</b> comprendre, restituer logiquement et éventuellement critiquer l'ensemble du discours historique mis à sa disposition (cours magistraux, travaux dirigés, lectures diverses etc.). <b>Géographie et ouverture au monde</b> D'une façon essentielle, l'enseignement de l'histoire est couplé avec l'enseignement de la géographie. L'intérêt porté au monde contemporain, aux questions géopolitiques ou aux problématiques socio-économiques. <b>Goût de la lecture et du travail</b>	<b>Le goût pour diverses époques, de l'Antiquité à nos jours, ou thématiques</b> , la multiplication des centres d'intérêt et la curiosité d'esprit sont d'indéniables facteurs de réussite. <b>Géographie et ouverture au monde</b> L'intérêt porté au monde contemporain, aux questions géopolitiques ou aux problématiques socio-économiques facilite grandement la réussite à la fois en géographie et en histoire (quelle que soit la période historique envisagée).

COMPOSANTES	Licence / Domaine / Mention / Parcours	Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 18/19	Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 19/20
		<p>Outre le sérieux et la concentration nécessaires pour profiter au mieux des diverses formes d'enseignement, on attend de l'étudiant d'histoire qu'il possède des capacités de travail se manifestant par des lectures personnelles nombreuses et variées, le cours ne fournissant, de loin pas, la culture historique de base.</p> <p><b>Le goût pour diverses époques ou thématiques</b>, la multiplication des centres d'intérêt et la curiosité d'esprit sont d'indéniables facteurs de réussite, surtout si ces qualités s'accompagnent d'un sens de l'effort.</p> <p><b>L'intérêt porté au monde contemporain</b>, aux questions géo-politiques ou aux problématiques socio-économiques facilite grandement la réussite à la fois en géographie et en histoire (quelle que soit la période historique envisagée).</p>	<p><b>D'une façon essentielle, l'enseignement de l'histoire est couplé avec l'enseignement de la géographie. L'intérêt porté au monde contemporain, aux questions géopolitiques ou aux problématiques socio-économiques.</b></p>
ARSH	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences humaines et sociales - Histoire de l'art et archéologie - Histoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bon niveau d'expression française et bonne culture littéraire</li> <li>- Bonne connaissance des quatre périodes de l'Histoire (Antiquité, Moyen-Age, Temps modernes, Epoque contemporaine), ouverture d'esprit à l'égard des cultures "autres" (anciennes ou étrangères), capacité à acquérir de nouveaux outils (par ex. épigraphie, gestion de données...), savoir creuser l'analyse d'une production culturelle (image, objet, texte littéraire ou historique) en entrant dans le détail des</li> <li>- Bonne capacité de travail, aussi bien dans l'acquisition des contenus (assiduité et concentration en cours, lectures personnelles, usage des bibliothèques) que dans la production de contenus (exercices, devoirs, dossiers, exposés)</li> <li>- Forte motivation pour construire un projet professionnel autour de la médiation de contenus intellectuels en lien avec le patrimoine matériel ancien ou récent, intérêt pour les différentes formes d'expression artistique, capacité à s'investir dans des</li> </ul>	
ARSH	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences humaines et sociales - Philosophie - Double Licence : Philosophie Lettres (modernes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser la pratique de la dissertation et du commentaire de texte</li> <li>- Savoir comprendre le sens d'un texte en langue étrangère</li> <li>- Intérêt pour les disciplines scientifiques : mathématiques, sciences de la nature,</li> <li>- Intérêt pour l'actualité politique, économique, sociale et les questions qu'elle pose, et/ou pour la littérature, les arts, l'histoire.</li> <li>- Goût pour la lecture (la formation philosophique demande de nombreuses lectures attentives et sérieuses), capacité de concentration et d'élaboration d'écrits argumentés. Le travail en bibliothèque est nécessaire à la formation.</li> </ul>	
ARSH	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences humaines et sociales - Philosophie - Sciences sociales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser la pratique de la dissertation et du commentaire de texte</li> <li>- Savoir comprendre le sens d'un texte en langue étrangère</li> <li>- Intérêt pour les disciplines scientifiques : mathématiques, sciences de la nature,</li> <li>- Intérêt pour l'actualité politique, économique, sociale et les questions qu'elle pose, et/ou pour la littérature, les arts, l'histoire.</li> <li>- Goût pour la lecture (la formation philosophique demande de nombreuses lectures attentives et sérieuses), capacité de concentration et d'élaboration d'écrits argumentés. Le travail en bibliothèque est nécessaire à la formation.</li> </ul>	
SHS	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences humaines et sociales - Sciences de l'éducation - Sciences de l'éducation	Pouvoir mobiliser des concepts et méthodes mathématiques pour analyser des données	
ARSH	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences humaines et sociales - Sciences sociales - Sciences Humaines Appliquées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une forte capacité argumentative est nécessaire. L'aisance à l'écrit (construction de textes argumentés, maîtrise de la syntaxe, du lexique et de l'orthographe) et à l'oral (nombreuses interventions) sont requises.</li> <li>- L'anglais (cours d'anglais et certains cours d'histoire, de géographie ou de philosophie en anglais) et une deuxième langue vivante sont obligatoires dans cette formation</li> <li>- Grande capacité de lecture et intérêt pour l'actualité à travers les ouvrages de recherche, les articles scientifiques, la presse nationale et internationale</li> <li>- La Licence SHA appelle un regard curieux, critique et distancié par rapport au monde contemporain</li> </ul>	<p>L'anglais (cours d'anglais et certains cours d'histoire, de géographie ou de philosophie en anglais) et une deuxième langue vivante sont obligatoires dans cette formation</p>
SHS	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences humaines et sociales - Sociologie - Sociologie	<p>Avoir l'esprit scientifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Être capable de faire des déductions logiques</li> <li>* Savoir éviter les biais de raisonnement</li> </ul> <p>Être capable de travailler en groupe</p>	

COMPOSANTES	Licence / Domaine / Mention / Parcours	Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 18/19	Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 19/20
DLST	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences - technologies - santé - Chimie - Chimie-Biologie International	<p>Les compétences nécessaires en communication correspondent à un niveau correct en Français et à un niveau d'anglais équivalent au minimum au niveau B1 du CEFR dans les différentes compétences écrites et orales dans la mesure où 70% des enseignements sont dispensés et évalués en anglais. Outre le niveau dans ces deux langues, l'étudiant doit attester d'une bonne aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises à des questions et à la rédaction de comptes rendus.</p> <p>L'aptitude à mener un travail en équipe et la faculté d'adaptation à de nouveaux outils sont requis pour réussir dans toutes les épreuves de formation pratique.</p> <p>Une très bonne maîtrise des compétences attendues en Physique-Chimie ainsi qu'en Sciences de la Vie et de la Terre à la fin de la classe de terminale est préconisée.</p> <p>Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : <a href="http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a></p>	<p>Un niveau minimum B1 selon le CEFR dans les différentes compétences écrites et orales sont requises à la fois en Français et en Anglais de manière à ce que l'étudiant puisse suivre les enseignements dispensés dans l'une ou l'autre de ces deux langues (50% et 90% des enseignements sont dispensés et évalués en anglais au premier et second semestres de L1 , respectivement). Outre le niveau dans ces deux langues, l'étudiant doit attester d'une bonne aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises et à la rédaction de comptes rendus.</p> <p>L'aptitude à mener un travail en équipe et la faculté d'adaptation à de nouveaux outils sont requis pour réussir dans toutes les épreuves de formation pratique.</p> <p>Une très bonne maîtrise des compétences attendues en Physique-Chimie ainsi qu'en Mathématiques et Sciences de la Vie et de la Terre à la fin de la classe de terminale est préconisée.</p> <p>Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : <a href="http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a></p>
DLST	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences - technologies - santé - Chimie - Chimie et Biochimie	<p>L'aptitude à la lecture d'énoncés, à la prise de notes, à la rédaction de réponses claires et précises à des questions, à la rédaction de comptes rendus, et des bases solides en anglais pour l'exploitation des ressources pédagogiques.</p> <p>Aptitude à mener un travail en équipe, la faculté d'adaptation à de nouveaux outils (pour la formation expérimentale), la participation aux travaux de recherche (TPE, participation générale en classe).</p> <p>Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : <a href="http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a></p>	
DLST	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences - technologies - santé - Informatique - Informatique, Mathématiques et Applications	<p>Bonne maîtrise des compétences en mathématiques et maîtrise correcte des autres compétences scientifiques cibles des classes de terminale scientifique. Très bonne maîtrise en mathématiques et bonne maîtrise des autres compétences scientifiques cibles pour les autres terminales.</p> <p>Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : <a href="http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a></p>	
DLST	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences - technologies - santé - Informatique - Mathématiques-Informatique International	<p>- La réussite dans ce parcours dépend de la solidité du bagage scientifique acquis au lycée, ainsi que des capacités de concentration, de rigueur et d'expression écrite et orale. Un niveau B2 minimum est requis en anglais parlé et écrit.</p> <p>- Dans ces grands domaines et pour toutes les mentions de licence scientifique, le lycéen doit attester a minima une maîtrise correcte des principales compétences scientifiques cibles des classes de terminale scientifique ou une bonne maîtrise des principales compétences scientifiques cibles des autres terminales.</p> <p>Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : <a href="http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a></p>	
DLST	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences - technologies - santé - Mécanique - Sciences pour l'Ingénieur	<p>Aucune base en sciences de l'ingénieur n'est nécessaire pour intégrer la L1 SPI.</p> <p>Disposer de compétences expérimentales : le portail L1 SPI nécessite d'avoir une capacité à justifier le choix et à mettre en oeuvre un protocole expérimental. Être capable de communiquer aisément devant un groupe. Par ailleurs, un niveau correct en français est recommandé.</p> <p>Avoir un goût prononcé pour l'ingénierie. Le parcours SPI requiert une motivation forte pour travailler dans l'industrie ou le bâtiment et l'architecture ou les travaux publics. Par exemple, des motivations pour travailler dans les domaines du génie civil ou du génie mécanique ou du génie électrique ou du génie des procédés sont nécessaires.</p> <p>Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : <a href="http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a></p>	
MEDECINE	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences - technologies - santé - PACES	Engagement associatif, expériences professionnelles, stages dans le domaine sanitaire et social	
DLST	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences - technologies - santé - Physique -	<p>La réussite dans ce parcours dépend de la solidité du bagage scientifique acquis au lycée, ainsi que des capacités de concentration, de rigueur et d'expression écrite et orale. Un niveau B2 minimum est requis en anglais parlé et écrit.</p>	

COMPOSANTES	Licence / Domaine / Mention / Parcours	Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 18/19	Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 19/20
DLST	Physique-Chimie-Mécanique International	Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : <a href="http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a>	
DLST	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences - technologies - santé - Physique - Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques	Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : Tests d'entraînement des prérequis en L1	
DLST	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences - technologies - santé - Sciences de la terre - Sciences de la terre	Bonne maîtrise des compétences en mathématiques attendues à la fin de la classe de terminale. Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien : <a href="http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a>	
DLST	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences - technologies - santé - Sciences de la vie - Sciences du vivant	L'aptitude à travailler en équipe (engagement en TPE, engagement associatif dans un club scientifique, participation en classe) sera appréciée. Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien <a href="http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a>	
LLASIC	Université Grenoble Alpes - Antennes de Valence : Licence - Arts-lettres-langues - Arts du spectacle - Arts du spectacle-Lettres Modernes	Une pratique artistique avérée sera prise en considération dans l'examen des dossiers	
LE	Université Grenoble Alpes - Antennes de Valence : Licence - Arts-lettres-langues - Langues étrangères appliquées - les 2 parcours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter des aptitudes au raisonnement conceptuel et à la logique.</li> <li>- Disposer d'une bonne maîtrise de l'anglais et de la 2e langue choisie</li> <li>- Disposer d'une bonne maîtrise écrite et orale de la langue française</li> <li>- Avoir un intérêt pour les questions historiques, politiques et sociétales des aires linguistiques et culturelles choisies</li> </ul>	
LE	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales - Anglais	Disposer d'une bonne maîtrise écrite et orale de la langue française.	
DROIT	Université Grenoble Alpes - Antennes de Valence : Licence - Droit-économie-gestion - Droit - Double Licence : Droit/Economie-Gestion	Ce parcours est destiné aux lycéens ayant un intérêt aussi prononcé pour l'économie que pour le droit et qui possèdent une grande curiosité intellectuelle qui permet de combiner les approches économiques et juridiques, des capacités rédactionnelles certaines ainsi qu'un attrait fort pour les outils mathématiques et statistiques de l'économie et de la gestion. L'inscription dans ce parcours requiert une importante capacité de travail, les volumes horaires étant plus importants que dans une licence mono-disciplinaire.	
FEG	Université Grenoble Alpes - Antennes de Valence : Licence - Droit-économie-gestion - Economie et gestion - Double licence Economie et Gestion/Droit	Ce parcours est destiné aux lycéens ayant un intérêt aussi prononcé pour l'économie que pour le droit et qui possèdent une grande curiosité intellectuelle qui permet de combiner les approches économiques et juridiques, des capacités rédactionnelles certaines ainsi qu'un attrait fort pour les outils mathématiques et statistiques de l'économie et de la gestion. L'inscription dans ce parcours requiert une importante capacité de travail, les volumes horaires étant plus importants que dans une licence mono-disciplinaire.	
DSDA	Université Grenoble Alpes - Antennes de Valence : Licence - Sciences - technologies - santé - Chimie - Chimie - Biologie	Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien <a href="http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a>	
DSDA	Université Grenoble Alpes - Antennes de Valence : Licence - Sciences - technologies - santé - Informatique - Informatique, Mathématiques et Applications	Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien <a href="http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a>	
DSDA	Université Grenoble Alpes - Antennes de Valence : Licence - Sciences - technologies - santé - Physique - Physique, Chimie, Mécanique, Mathématiques	Nous vous conseillons de vous entraîner sur les bases nécessaires pour étudier dans ce parcours en suivant le lien <a href="http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php">http://chamilo.univ-grenoble-alpes.fr/courses/UGA002681/index.php</a>	
<b>Nouvelle demande</b>		<b>Compléments d'information sur les attendus (nationaux) 18/19</b>	<b>Nouvelle demande</b>
SHS	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences humaines et sociales - Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIASH		A minima la maîtrise correcte des compétences en mathématiques ainsi que des autres compétences cibles des classes de terminales scientifiques.
ARSH	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences humaines et sociales - Philosophie - Double Licence : Philosophie Lettres classiques (nouveau parcours)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser la pratique de la dissertation et du commentaire de texte</li> <li>- Savoir comprendre le sens d'un texte en langue étrangère</li> <li>- Intérêt pour les disciplines scientifiques : mathématiques, sciences de la nature, sciences sociales.</li> <li>- Intérêt pour l'actualité politique, économique, sociale et les questions qu'elle pose, et/ou pour la littérature, les arts, l'histoire.</li> <li>- Goût pour la lecture (la formation philosophique demande de nombreuses lectures attentives et sérieuses), capacité de concentration et d'élaboration d'écrits argumentés. Le travail en</li> </ul>

Toutes composantes	Texte pour toutes les formations 18/19	<p>Le classement des dossiers sera réalisé en fonction des résultats obtenus, de la pertinence du projet de formation et de l'avis du conseil de classe traduit dans la fiche Avenir.</p> <p>L'évaluation du dossier du candidat s'appuiera notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les éléments d'appréciation figurant dans la « fiche Avenir »,</li> <li>- le projet de formation de l'élève,</li> <li>- les notes de première et de terminale,</li> <li>- les résultats aux épreuves anticipées au baccalauréat,</li> <li>- le cas échéant les pièces complémentaires demandées</li> </ul>
--------------------	--	---

COMPOSANTES	Licence / Domaine / Mention / Parcours	Éléments pris en compte pour examiner les vœux 18/19	Éléments pris en compte pour examiner les vœux 19/20
DROIT	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Droit-économie-gestion - Droit - Double Licence : Droit-Langues Option Droit administration et politique internationales	Le recrutement dans cette formation sélective s'appuiera plus particulièrement sur les notes de première et terminale dans les matières dites littéraires, les notes de langues, les expériences à l'étranger ou encore le projet professionnel (décrit dans le projet de formation motivé qui indiquera le couple de langues choisi : anglais obligatoire et au choix : allemand, arabe, russe, chinois, japonais, espagnol, italien).	IDEM 2018-2019
DROIT	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Droit-économie-gestion - Droit - Double Licence : Droit-Langues Option Juristes Trilingues d'affaires	Le recrutement dans cette formation sélective s'appuiera plus particulièrement sur les notes de première et terminale dans les matières dites littéraires, les notes de langues, les expériences à l'étranger ou encore le projet professionnel (décrit dans le projet de formation motivé qui indiquera le couple de langues choisi : anglais obligatoire et au choix : allemand, arabe, russe, chinois, japonais, espagnol, italien).	IDEM 2018-2019
DROIT	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Droit-économie-gestion - Droit - Franco-Allemand	Pour accéder à ce programme d'excellence, le classement s'appuiera sur la maîtrise de l'allemand mais également sur les notes de première et terminale dans les matières dites littéraires, les expériences à l'étranger ou encore le projet professionnel.	Pour accéder à ce programme d'excellence, le classement s'appuiera sur la maîtrise de l'allemand ( <b>niveau B2 en allemand : langue choisie en LV1 ou obtention de l'ABIBAC</b> ) mais également sur les notes de première et terminale dans les matières dites littéraires, les expériences à l'étranger ou encore le projet professionnel.
FEG	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Droit-économie-gestion - Economie et gestion - Double Licence : Economie-Gestion-Langues	Le recrutement dans cette formation sélective s'appuiera plus particulièrement sur plusieurs critères : notes de première et terminale, bon niveau dans les 2 langues vivantes (minimum B1), projet indiquant les perspectives professionnelles et éventuellement les expériences, notamment celles réalisées à l'étranger.	IDEM 2018-2019
DLST / ARSH	UNIVERSITE GRENOBLE ALPES : Licence - Sciences - technologies - santé - Sciences et technologies - Physique et musicologie	Le recrutement dans cette formation sélective s'effectuera plus particulièrement à partir d'une pré-sélection sur le dossier scolaire (bon niveau scientifique attendu) et le projet de formation, qui mentionnera le parcours musical du candidat, puis, le cas échéant, une convocation à un entretien de motivation et un test de niveau musical (déchiffrage vocal, test d'oreille et de culture musicale).	IDEM 2018-2019
DROIT	Université Grenoble Alpes - Antennes de Valence : Licence - Droit-économie-gestion - Droit - Double Licence : Droit/Economie-Gestion	Le recrutement dans cette formation sélective s'appuiera plus particulièrement sur les notes de première et terminale dans les matières littéraires (capacités d'analyse et rédactionnelles), l'histoire-géographie et, le cas échéant, l'économie (Bac ES) ou l'économie-droit (Bac STMG), les mathématiques et les statistiques (au moins un niveau moyen en série ES et S). Votre motivation sera également pris en compte. Une fois admis, une double inscription sera nécessaire, à la fois à la Faculté de Droit et à la Faculté d'Économie.	IDEM 2018-2019
FEG	Université Grenoble Alpes - Antennes de Valence : Licence - Droit-économie-gestion - Economie et gestion - Double licence Economie et Gestion/Droit	Le recrutement dans cette formation sélective s'appuiera plus particulièrement sur les notes de première et terminale dans les matières littéraires (capacités d'analyse et rédactionnelles), l'histoire-géographie et, le cas échéant, l'économie (Bac ES) ou l'économie-droit (Bac STMG), les mathématiques et les statistiques (au moins un niveau moyen en série ES et S). Votre motivation sera également pris en compte. Une fois admis, une double inscription sera nécessaire, à la fois à la <b>Faculté de Droit et à la Faculté de Droit</b> .	Le recrutement dans cette formation sélective s'appuiera plus particulièrement sur les notes de première et terminale dans les matières littéraires (capacités d'analyse et rédactionnelles), l'histoire-géographie et, le cas échéant, l'économie (Bac ES) ou l'économie-droit (Bac STMG), les mathématiques et les statistiques (au moins un niveau moyen en série ES et S). Votre motivation sera également pris en compte. Une fois admis, une double inscription sera nécessaire, à la fois à la <b>Faculté d'Économie et à la Faculté de Droit</b> .
FEG	Université Grenoble Alpes - Antennes de Valence : Licence - Droit-économie-gestion - Economie et gestion - Double Licence : Economie-Gestion-Langues	Le recrutement dans cette formation sélective s'appuiera plus particulièrement sur plusieurs critères : notes de première et terminale, bon niveau dans les 2 langues vivantes (minimum B1), projet indiquant les perspectives professionnelles et éventuellement les expériences, notamment celles réalisées à l'étranger.	IDEM 2018-2019

# ANNEXES 4

## LICENCE

### REGLEMENT DES ETUDES TEXTE (RDE)

ANNEE UNIVERSITAIRE : 2018- 2019

**DOMAINE** : STS

**DIPLOME** : LICENCE NIVEAU : *Année propédeutique scientifique - Valence*

**Régime/ Modalités** : *(cocher la ou les cases correspondantes)*

**Régime** :  formation initiale  formation continue

**Modalités** :  présentiel ;  enseignement à distance ;  convention

alternance :  contrat de professionnalisation ou  apprentissage

**DATE D'ARRETE D'ACCREDITATION PAR LE MINISTERE** : 11 juillet 2016

**RESPONSABLE DE L'ANNEE** : AKOKA Aurore et PAGIS Myriam

**GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE** : BERNAT Anne Marie

**GESTIONNAIRE SCOLARITE** : MANDON Nina

### I – Dispositions générales

#### **Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation**

L'année propédeutique scientifique, créée dans le cadre des dispositifs « Oui si » prévus par la loi ORE de 2018, a pour objectif de permettre à des étudiants qui ne possèdent pas les prérequis suffisants de se mettre à niveau en prévision d'une admission dans l'une des L1 du domaine Sciences, Technologies, Santé à la rentrée universitaire suivante. Sont concernés :

- des bacheliers S dont les notes dans les matières scientifiques révèlent de graves lacunes dans la maîtrise des notions enseignées en terminale ;
- des bacheliers autres que S, sachant que, pour ce qui est des sciences, les programmes de ces formations sont relativement différents – parfois même très éloignés – de ceux de la filière S.

Les enseignements de l'année propédeutique sont principalement focalisés sur les mathématiques, la physique et la chimie. Des enseignements de français et d'anglais sont également proposés. Des unités d'enseignements (équivalents à 12 ECTS) déterminées par l'équipe pédagogique, devront être suivies obligatoirement par l'étudiant.

Un travail sur l'orientation est mené en lien avec la Direction de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle, travail qui inclut la préparation d'une éventuelle réorientation, certains étudiants souhaitant se servir de cette formation pour

candidater pour d'autres formations (BTS, IUT, ...).

Enfin, des tutorats sont proposés pour accompagner les étudiants dans leurs apprentissages.

## **Article 2 : Conditions d'accès**

### **Admission via Parcoursup**

Extraits art. 1 de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants :

– Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat et à ceux qui ont obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade en justifiant d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes [...].

L'inscription en L1 peut être subordonnée à l'acceptation par l'étudiant d'un dispositif d'accompagnement pédagogique ou d'un parcours de formation personnalisé proposé par l'établissement pour favoriser sa réussite.

Ces dispositifs d'accompagnement pédagogique ou parcours de formation personnalisés sont classés en deux catégories selon l'intensité de l'accompagnement mis en place :

Catégorie 1 : les dispositifs d'accompagnement pédagogique ou parcours de formation personnalisés qui prévoient une consolidation des acquis sans incidence sur la durée de la période d'études

Catégorie 2 : les dispositifs d'accompagnement pédagogique ou parcours de formation personnalisés qui conduisent à un allongement de la durée de la période d'études

[...] lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil d'une formation, les inscriptions sont prononcées par le président ou le directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil, au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation [...].

- Autres cas

- lors de la rentrée, sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant été acceptés en L1, pour lesquels les tests de prérequis révèlent des lacunes trop importantes pour leur permettre de suivre les enseignements avec une chance minimale de succès ;
- par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels, sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission d'admission.

## II – Organisation des enseignements

### **Article 3 : Organisation générale des enseignements**

La formation est organisée en 2 semestres

Volume horaire annuel de la formation : 432 h (hors stage, UE à crédit et projets)

### **Article 4 : Composition des enseignements**

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances de la formation (Tab. MCC)

#### **Stage :**

**obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme)**

**optionnel crédité d'ECTS (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)**

**optionnel non crédité d'ECTS (non pris en compte pour l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)**

Durée : 70h minimum (stage d'exploration professionnelle)

Période : entre mi-mai et fin juin (après la fin des enseignements)

#### **Modalités :**

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition d'un suivi pédagogique, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

#### **Rapport de stage + soutenance orale :**

Date limite de dépôt du rapport de stage : au moins 8. jours avant la soutenance dont la date sera fixée par le directeur de mémoire.

## III – Contrôle des connaissances

### **Article 5 : Modes de contrôles**

#### **5.1 – Les modalités de contrôle**

Evaluation continue

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances (Tab. MCC) joint.

## 5.2 – Assiduité aux enseignements

Aux cours	Obligatoire avec contrôle de la présence
Aux TD	Obligatoire avec contrôle de la présence
Dispense d'assiduité	Aménagements possibles pour les étudiants à besoins spécifiques (le cas échéant, ces aménagements seront intégrés au contrat pédagogique de l'étudiant)
Sanctions éventuelles	Le défaut d'assiduité pourra être sanctionné par le jury d'année

## Article 6 : Validation, compensation, valorisation, progression, capitalisation,

Dispositif d'accompagnement pédagogique ou parcours de formation personnalisé	<p>L'inscription en L1 peut être subordonnée à l'acceptation par l'étudiant d'un dispositif d'accompagnement pédagogique ou d'un parcours de formation personnalisé proposé par l'établissement pour favoriser sa réussite.</p> <p>L'acceptation de ces dispositifs et parcours se matérialise par la signature - par l'étudiant et le responsable pédagogique de la filière - d'un contrat pédagogique qui précise les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement, notamment le volume horaire et les modalités d'évaluation le cas échéant. Le contrat pédagogique peut évoluer au cours de l'année, sur proposition du responsable pédagogique et devra être formalisé avec l'étudiant.</p> <p>L'assiduité aux dispositifs est obligatoire. Le défaut d'assiduité pourra être sanctionné par le jury d'année.</p>
---	---

### 6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année

Année	<p>Moyenne des 2 semestres <math>\geq 10/20</math></p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacun des semestres qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation annuelle</b> entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul>
Semestre	<p>Moyenne pondérée des UE <math>\geq 10/20</math></p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacune des UE qui le composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation semestrielle</b> entre ces UE (moyenne générale au semestre <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul> <p><del>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle.</del> En cas de</p>

	<p><del>réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</del></p>
<p>Reconnaissance de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e</p>	<p><b>Valorisation de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e</b> (extrait du statut de l'él.u étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :</p> <p>Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème a été voté lors de la CFVU du 13 juillet 2017. Afin d'assurer l'indépendance des él.u.es, cette bonification sera accordée à tous les él.u.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont él.u.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA.</p> <p><b>Attention :</b> le bénéfice de la bonification pour l'él.u.e étudiant.e est incompatible <b>sur le même semestre</b> avec tout autre dispositif de valorisation de l'engagement étudiant (ETC « engagement associatif et syndical », dispositifs ad hoc mis en place par les composantes, etc.)</p>
<p>Reconnaissance de l'engagement de l'étudiant.e dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle</p>	<p>La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit un <b>principe de validation</b> au titre d'une formation suivie des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant à l'occasion d'un engagement dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle.</p> <p>En complément, des <b>aménagements dans l'organisation</b> et le déroulement des études peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et activités d'engagement</p> <p>Les activités visées par ces aménagements sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois)</li> <li>- Étudiants membres du bureau d'une association</li> <li>- Services civiques</li> <li>- Sapeurs-pompiers</li> <li>- Militaires dans la réserve opérationnelle</li> <li>- Volontariat des armées</li> </ul> <p>A l'UGA, les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant peuvent être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La validation</b> dans le cadre de l'obtention du diplôme <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution de crédits ECTS via les Enseignements Transversaux à Choix existants (ETC)</li> <li>• Ou attribution d'une bonification appliquée à la moyenne générale et définie lors du contrat pédagogique à hauteur de 0,5.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation et ne sont pas nécessairement liées à l'année universitaire en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La valorisation</b> : l'engagement est intégré dans le supplément au diplôme</li> </ul>

	<p>- <b>Les aménagements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une organisation de l'emploi du temps (choix des groupes TD/TP)</li> <li>• Une dispense totale ou partielle d'enseignement</li> <li>• Autorisation d'absence justifiée au regard de l'engagement</li> <li>• Un aménagement d'examens</li> <li>• Un aménagement de la durée du cursus</li> </ul> <p>Ils sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement.</p> <p>Un contrat pédagogique sera établi à l'issue d'échanges entre l'étudiant et l'équipe pédagogique qui précisera la nature des aménagements mis en place et/ou les modalités de validation.</p>
--	---

## 6.2 – Règles de progression

Principe	S'il a validé l'année propédeutique, à la rentrée suivante, l'étudiant pourra s'inscrire de droit dans le parcours de L1 pour lequel il avait été accepté dans le cadre d'un dispositif « Oui si ». Il pourra également s'orienter vers d'autres formations en candidatant via Parcoursup.
----------	--

## IV- Examens

### Article 7 : Modalités d'examen

<b>7.1 – Modalités d'examen</b>	
Organisation d'examen	Evaluation continue
<b>7.2 – Absences aux examens</b>	
Absence aux Contrôles Continus (CC)	Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'évaluation concernée, donc au semestre. En cas d'absence justifiée à une évaluation (ABJ), une épreuve de rattrapage est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. Dans le cas contraire, le choix est donné aux responsables de formation soit d'affecter un zéro à l'évaluation, soit de neutraliser la note.
<b><u>Article 8 – Organisation de la session de rattrapage</u></b>	
Intervalle entre les 2 sessions	Pas de session de rattrapage

## V- Résultats

### Article 9- Jury :

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.  
Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

Périodes de réunion des jurys de semestre :

Semestre 1 : 1ère quinzaine de janvier

Semestre 2 : mai

Période de réunion des jurys d'année : juin

**Article 10 : Communication des résultats :**

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et/ou sur l'ENT.

**Article 11 : Redoublement**

Le redoublement de l'année propédeutique n'est pas autorisé.

**Article 12 : Admission en Licence 1ère année**

Est admis de droit en 1ère année de Licence, dans le parcours de L1 pour lequel il avait été accepté dans le cadre d'un dispositif « Oui si », l'étudiant qui a validé l'année propédeutique.

## VI- Dispositions diverses

**Article 13 : Déplacements :**

Les étudiants pourront dans le cadre de leur cursus être amenés à effectuer certains déplacements pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.

**Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant**

Pas d'études dans une université étrangère

**Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers**

Des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants suivants de concilier leurs études et leur situation spécifique :

- Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Artistes de haut niveau
- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

**Article 16 : Discipline générale**

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.

Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :

Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.

Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

## **SUIVI DES MODIFICATIONS**

N° de Version (1)	Date de Validation Conseil UFR (2)	Date de Validation en CFVU (3)	Nature des modifications (n° article, n° paragraphe) (4)
1		15/11/2018	
2			
3			

***(1) N° de version du règlement d'études dans l'accréditation***

***(2) Date de passage et de validation au Conseil d'UFR***

***(3) Date de passage et de validation au CFVU***

***(4) Indiquer soit, les modifications s'il y en a (dans ce cas, indiquer leur nature (importante ou mineure) et, dans quel article ou paragraphe, on trouve la modification) soit, sans modification.***

## LICENCE

### REGLEMENT DES ETUDES TEXTE (RDE)

**Modifié conformément à la décision de la CFVU**

**ANNEE UNIVERSITAIRE : 2018- 2019**

**DOMAINE : STS**

**DIPLOME : LICENCE NIVEAU : Année propédeutique scientifique**

**Régime/ Modalités : (cocher la ou les cases correspondantes)**

**Régime : X formation initiale X formation continue**

**Modalités : X présentiel ; \_\_\_ enseignement à distance ; \_\_\_ convention**

**\_\_\_ alternance : \_\_\_ contrat de professionnalisation ou \_\_\_ apprentissage**

**RESPONSABLE DE L'ANNEE : AKOKA Aurore et PAGIS Myriam**

**GESTIONNAIRE ADMINISTRATIVE : BERNAT Anne Marie**

**GESTIONNAIRE SCOLARITE : MANDON Nina**

### I – Dispositions générales

#### **Article 1 : Objectifs et compétences acquises lors de la formation**

L'année propédeutique scientifique, créée dans le cadre des dispositifs « Oui si » prévus par la loi ORE de 2018, a pour objectif de permettre à des étudiants qui ne possèdent pas les prérequis suffisants de se mettre à niveau en prévision d'une admission dans l'une des L1 du domaine Sciences, Technologies, Santé à la rentrée universitaire suivante.

Les enseignements de l'année propédeutique sont principalement focalisés sur les mathématiques, la physique et la chimie. Des enseignements de français et d'anglais sont également proposés. Des unités d'enseignements (équivalents à 12 ECTS) déterminées par l'équipe pédagogique, devront être suivies obligatoirement par l'étudiant.

Un travail sur l'orientation est mené en lien avec la Direction de l'Orientation et de l'Insertion professionnelle, travail qui inclut la préparation d'une éventuelle réorientation, certains étudiants souhaitant se servir de cette formation pour candidater pour d'autres formations (BTS, IUT, ...).

Enfin, des tutorats sont proposés pour accompagner les étudiants dans leurs apprentissages.

## Article 2 : Conditions d'accès

### Admission via Parcoursup

Extraits art. 1 de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants :

– Le premier cycle est ouvert à tous les titulaires du baccalauréat et à ceux qui ont obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade en justifiant d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes [...].

L'inscription en L1 peut être subordonnée à l'acceptation par l'étudiant d'un dispositif d'accompagnement pédagogique ou d'un parcours de formation personnalisé proposé par l'établissement pour favoriser sa réussite.

Ces dispositifs d'accompagnement pédagogique ou parcours de formation personnalisés sont classés en deux catégories selon l'intensité de l'accompagnement mis en place :

Catégorie 1 : les dispositifs d'accompagnement pédagogique ou parcours de formation personnalisés qui prévoient une consolidation des acquis sans incidence sur la durée de la période d'études

Catégorie 2 : les dispositifs d'accompagnement pédagogique ou parcours de formation personnalisés qui conduisent à un allongement de la durée de la période d'études

[...] lorsque le nombre de candidatures excède les capacités d'accueil d'une formation, les inscriptions sont prononcées par le président ou le directeur de l'établissement dans la limite des capacités d'accueil, au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation [...].

- Autres cas

- lors de la rentrée, sur avis pédagogique du responsable de la formation d'accueil pour les étudiants ayant été acceptés en L1, pour lesquels les tests de prérequis révèlent des lacunes trop importantes pour leur permettre de suivre les enseignements avec une chance minimale de succès ;
- par validation des études ou des acquis personnels ou professionnels, sur décision individuelle, après examen du dossier par une commission d'admission.

## II – Organisation des enseignements

### **Article 3 : Organisation générale des enseignements**

La formation est organisée en 2 semestres

Volume horaire annuel de la formation : 432 h (hors stage, UE à crédit et projets)

### **Article 4 : Composition des enseignements**

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances de la formation (Tab. MCC)

#### **Stage :**

**obligatoire (nécessaire à l'obtention du diplôme)**

**optionnel crédité d'ECTS (nécessaire à l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)**

**optionnel non crédité d'ECTS (non pris en compte pour l'obtention du diplôme lorsqu'il est choisi)**

Durée : 70h minimum (stage d'exploration professionnelle)

Période : entre mi-mai et fin juin (après la fin des enseignements)

#### **Modalités :**

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les stages, sauf dérogation du responsable de formation, doivent se dérouler en dehors des enseignements (CM, TD, TP).

Des stages non crédités peuvent, sous condition d'un suivi pédagogique, être envisagés dans le cadre de la formation en plus des stages prévus au programme, sous réserve qu'ils fassent l'objet d'une restitution et d'une évaluation.

Sous réserve de l'accord pédagogique du responsable de formation, l'étudiant pourra accomplir des stages d'exploration professionnelle, notamment dans le cadre d'un projet de réorientation.

En aucun cas, un stage ne devra se poursuivre après le 30 septembre de l'année universitaire en cours.

#### **Rapport de stage + soutenance orale :**

Date limite de dépôt du rapport de stage : au moins 8. jours avant la soutenance dont la date sera fixée par le directeur de mémoire.

## III – Contrôle des connaissances

### **Article 5 : Modes de contrôles**

#### **5.1 – Les modalités de contrôle**

Evaluation continue

Se reporter au Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances (Tab. MCC) joint.

## 5.2 – Assiduité aux enseignements

Aux cours	Obligatoire avec contrôle de la présence
Aux TD	Obligatoire avec contrôle de la présence
Dispense d'assiduité	Aménagements possibles pour les étudiants à besoins spécifiques (le cas échéant, ces aménagements seront intégrés au contrat pédagogique de l'étudiant)
Sanctions éventuelles	Le défaut d'assiduité pourra être sanctionné par le jury d'année

## Article 6 : Validation, compensation, valorisation, progression, capitalisation,

Dispositif d'accompagnement pédagogique ou parcours de formation personnalisé	<p>L'inscription en L1 peut être subordonnée à l'acceptation par l'étudiant d'un dispositif d'accompagnement pédagogique ou d'un parcours de formation personnalisé proposé par l'établissement pour favoriser sa réussite.</p> <p>L'acceptation de ces dispositifs et parcours se matérialise par la signature - par l'étudiant et le responsable pédagogique de la filière - d'un contrat pédagogique qui précise les modalités de mise en œuvre des dispositifs d'accompagnement, notamment le volume horaire et les modalités d'évaluation le cas échéant. Le contrat pédagogique peut évoluer au cours de l'année, sur proposition du responsable pédagogique et devra être formalisé avec l'étudiant.</p> <p>L'assiduité aux dispositifs est obligatoire. Le défaut d'assiduité pourra être sanctionné par le jury d'année.</p>
---	---

## 6.1 – Règles générales d'obtention des UE, semestre, année

Année	<p>Moyenne des 2 semestres <math>\geq 10/20</math></p> <p>Une année peut être acquise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacun des semestres qui la composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation annuelle</b> entre ces 2 semestres (moyenne générale à l'année <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul>
Semestre	<p>Moyenne pondérée des UE <math>\geq 10/20</math></p> <p>Un semestre peut être acquis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit par <b>validation</b> de chacune des UE qui le composent (note <math>\geq 10/20</math>),</li> <li>- soit par <b>compensation semestrielle</b> entre ces UE (moyenne générale au semestre <math>\geq 10/20</math>) sans note éliminatoire.</li> </ul>

	<p><b>Il n'est pas possible de renoncer à la compensation semestrielle et annuelle.</b> En cas de réussite par compensation, l'étudiant n'est pas autorisé à se représenter en session de rattrapage.</p>
<p>Reconnaissance de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e</p>	<p><b>Valorisation de l'engagement de l'él.u.e étudiant.e</b> (extrait du statut de l'él.u étudiant voté à la CFVU du 01/12/2016) :</p> <p>Afin de valoriser l'engagement majeur qu'est être élu, l'université met en place une bonification dont le barème a été voté lors de la CFVU du 13 juillet 2017. Afin d'assurer l'indépendance des él.u.es, cette bonification sera accordée à tous les él.u.es ayant siégé physiquement au moins à la moitié des conseils et des groupes de travail auxquels ils sont él.u.es et/ou nommé.es. Elle n'est pas cumulable avec un ETC valorisant également l'engagement dans les instances de l'UGA.</p> <p><b>Attention :</b> le bénéfice de la bonification pour l'él.u.e étudiant.e est incompatible <b>sur le même semestre</b> avec tout autre dispositif de valorisation de l'engagement étudiant (ETC « engagement associatif et syndical », dispositifs ad hoc mis en place par les composantes, etc.)</p>
<p>Reconnaissance de l'engagement de l'étudiant.e dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle</p>	<p>La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 prévoit un <b>principe de validation</b> au titre d'une formation suivie des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant à l'occasion d'un engagement dans les activités de la vie associative, sociale et professionnelle.</p> <p>En complément, des <b>aménagements dans l'organisation</b> et le déroulement des études peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants de concilier études et activités d'engagement</p> <p>Les activités visées par ces aménagements sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudiants salariés (10h en moyenne par semaine sur une durée minimum de 3 mois)</li> <li>- Étudiants membres du bureau d'une association</li> <li>- Services civiques</li> <li>- Sapeurs-pompiers</li> <li>- Militaires dans la réserve opérationnelle</li> <li>- Volontariat des armées</li> </ul> <p>A l'UGA, les modalités de reconnaissance de l'engagement étudiant peuvent être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La validation</b> dans le cadre de l'obtention du diplôme <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attribution de crédits ECTS via les Enseignements Transversaux à Choix existants (ETC)</li> <li>• Ou attribution d'une bonification appliquée à la moyenne générale et définie lors du contrat pédagogique à hauteur de 0,5.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les mêmes activités ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation et ne sont pas nécessairement liées à l'année universitaire en cours.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La valorisation :</b> l'engagement est intégré dans le supplément au diplôme</li> </ul>

	<p>- <b>Les aménagements :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une organisation de l'emploi du temps (choix des groupes TD/TP)</li> <li>• Une dispense totale ou partielle d'enseignement</li> <li>• Autorisation d'absence justifiée au regard de l'engagement</li> <li>• Un aménagement d'examens</li> <li>• Un aménagement de la durée du cursus</li> </ul> <p>Ils sont fixés en tenant compte des spécificités des différentes filières et diplômes au sein de l'établissement.</p> <p>Un contrat pédagogique sera établi à l'issue d'échanges entre l'étudiant et l'équipe pédagogique qui précisera la nature des aménagements mis en place et/ou les modalités de validation.</p>
<b>6.2 – Règles de progression</b>	
Principe	S'il a validé l'année propédeutique, à la rentrée suivante, l'étudiant pourra s'inscrire de droit dans le parcours de L1 pour lequel il avait été accepté dans le cadre d'un dispositif « Oui si ». Il pourra également s'orienter vers d'autres formations en candidatant via Parcoursup.

## IV- Examens

### Article 7 : Modalités d'examen

<b>7.1 – Modalités d'examen</b>	
Organisation d'examen	Evaluation continue
<b>7.2 – Absences aux examens</b>	
Absence aux Contrôles Continus (CC)	Les étudiants en absence injustifiée (ABI) sont considérés comme défaillants à l'évaluation concernée, donc au semestre. En cas d'absence justifiée à une évaluation (ABJ), une épreuve de rattrapage est proposée aux étudiants, dans la mesure du possible. <b>Dans le cas contraire, la note est neutralisée.</b>
<b>Article 8 – Organisation de la session de rattrapage</b>	
Intervalle entre les 2 sessions	Pas de session de rattrapage

## V- Résultats

### **Article 9- Jury :**

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Le jury est souverain et peut, par une délibération spéciale, attribuer ou non des « points-jury » au total de chaque semestre pour permettre à l'étudiant d'obtenir la moyenne requise.

L'étudiant qui constate une erreur dans la retranscription de ses résultats doit le signaler dans les meilleurs délais.

### **Périodes de réunion des jurys de semestre :**

Semestre 1 : 1ère quinzaine de janvier

Semestre 2 : mai

Période de réunion des jurys d'année : juin

### **Article 10 : Communication des résultats :**

Les résultats sont affichés sur le lieu de formation et/ou sur l'ENT.

### **Article 11 : Redoublement**

Le redoublement de l'année propédeutique n'est pas autorisé.

### **Article 12 : Admission en Licence 1ère année**

Est admis de droit en 1ère année de Licence, dans le parcours de L1 pour lequel il avait été accepté dans le cadre d'un dispositif « Oui si », l'étudiant qui a validé l'année propédeutique.

## **VI- Dispositions diverses**

### **Article 13 : Déplacements :**

Les étudiants pourront dans le cadre de leur cursus être amenés à effectuer certains déplacements pour participer à des activités à l'extérieur des locaux de l'université.

### **Article 14 : Etudes dans une université étrangère, le cas échéant**

Pas d'études dans une université étrangère

### **Article 15 : Dispositions pour les publics particuliers**

Des aménagements dans l'organisation et le déroulement des études peuvent être mis en place afin de permettre aux étudiants suivants de concilier leurs études et leur situation spécifique :

- Sportifs de haut niveau (cf. Charte du sport de haut niveau)
- Artistes de haut niveau
- Etudiants engagés dans plusieurs cursus
- Etudiants en situation de handicap
- Chargés de famille, étudiantes enceintes
- Réserve citoyenne de l'éducation nationale

### **Article 16 : Discipline générale**

Le respect et l'assiduité s'imposent. Les manquements graves pourront être sanctionnés.



Seule la section disciplinaire est compétente pour prononcer des sanctions à l'égard des étudiants

Attitude irrespectueuse, fraude aux examens et à l'inscription :

Une procédure disciplinaire est mise en œuvre par le Président de l'université.

Au terme de la procédure d'instruction, la formation de jugement de la section disciplinaire se prononce sur la sanction.

**SUIVI DES MODIFICATIONS**

N° de Version (1)	Date de Validation Conseil UFR (2)	Date de Validation en CFVU (3)	Nature des modifications (n° article, n° paragraphe) (4)
1			
2			
3			

***(1) N° de version du règlement d'études dans l'accréditation***

***(2) Date de passage et de validation au Conseil d'UFR***

***(3) Date de passage et de validation au CFVU***

***(4) Indiquer soit, les modifications s'il y en a (dans ce cas, indiquer leur nature (importante ou mineure) et, dans quel article ou paragraphe, on trouve la modification) soit, sans modification.***

Année de la Formation : ANNEE PROPEDEUTIQUE SCIENTIFIQUE Parcours-type : Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : Marie-Cécile DARRACQ Responsable de l'Année : Aurore AKOKA, Myriam PAGIS					Code Diplôme : DBQPR01 Code VDI : 308 Code Etape : DBQ1PR Code VET : 180			Date approbation CFVU : 15/11/2018 N° de version dans l'accréditation : Régime Formation Modalité Formation		
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTROLE DES CONNAISSANCES			NOMBRE D'HEURES		
					Session unique			CM	CM/TD	TD
					Contrôle Continu (CC)	Si écrit, durée	Coef.(1) ou %			
<b>SEMESTRE 1</b>										
Mathématiques	DBPR1UMA	O		4	Ecrits ou oraux		100,00%		84	
Physique	DBPR1UPH	O		2,5	Ecrits ou oraux		100,00%		48	
Chimie	DBPR1UCH	O		1,25	Ecrits ou oraux		100,00%		24	
Français communication	DBPR1UFR	O		1,25	Ecrits ou oraux		100,00%		24	
Orientation et insertion professionnelle	DBPR1UOI	O		1	Ecrits ou oraux		100,00%		36	
une UE (6ECTS) du parcours de L1 choisi par l'étudiant dans Parcoursup, déterminée par l'équipe enseignante*										
Total ECTS / Semestre					Total Nbre d'heures			0	216	0

\* Commentaire : l'étudiant doit suivre une UE de 6 ECTS à crédit du parcours choisi dans Parcoursup

Année de la Formation : ANNEE PROPEDEUTIQUE SCIENTIFIQUE Parcours-type : Parcours pédagogique (le cas échéant) : Responsable de la Formation : Marie-Cécile DARRACQ Responsable de l'Année : Aurore AKOKA, Myriam PAGIS					Code Diplôme : DBQPR01 Code VDI : 308 Code Etape : DBQ1PR Code VET : 180			Date approbation CFVU : 15/11/2018 N° de version dans l'accréditation : Régime Formation Modalité Formation		
Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES			NOMBRE D'HEURES		
					Session unique			CM	CM/TD	TD
					Contrôle Continu (CC)	Si écrit, durée	Coef.(1) ou %			
<b>SEMESTRE 2</b>										
Mathématiques	DBPR2UMA	O		4	Ecrits ou oraux		100,00%		84	
Physique	DBPR2UPH	O		2,5	Ecrits ou oraux		100,00%		48	
Chimie	DBPR2UCH	O		1,25	Ecrits ou oraux		100,00%		24	
Anglais	DBPR2UAN	O		1,25	Ecrits ou oraux		100,00%		24	
Orientation et insertion professionnelle	DBPR2T00	O		1	Ecrits ou oraux		100,00%		36	
une UE (6ECTS) du parcours de L1 choisi par l'étudiant dans Parcoursup, déterminée par l'équipe enseignante*										
Total ECTS / Semestre					Total Nbre d'heures			0	216	0

\* Commentaire : l'étudiant doit suivre une UE de 6 ECTS à crédit du parcours choisi dans Parcoursup

# ANNEXES 5



## Règlement des études des diplômes d'université

Campagne 2018

**Année universitaire :** 2018-19

**Transmission DEVE :** Oui

**Composante :** Institut d'urbanisme et de géographie alpine (IUGA)

**Fiche validée :** Oui

**Statut de la formation :** Création

### Formation

Intitulé de la formation : Cartographie, Systèmes d'Information Géographique et analyse de données (C-SIGAD)

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date de passage en CFVU :

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Pascal MAO et Nicolas ROBINET

Régime : Formation continue

Modalités : Présentiel

Effectif formation initiale 2017 :

Effectif formation continue (y compris contrat pro) 2017 :

Effectif prévisionnel formation initiale :

Effectif prévisionnel formation continue (y compris contrat pro) : 15

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Préciser le niveau :

Dépôt RNCP : Oui

Date dépôt RNCP : 11/10/2018

# I. Dispositions générales

## Article 1 : Définition et objectifs de la formation

### Objectifs pédagogiques et compétences acquises :

Cette formation, combinant des approches spatiales, cartographiques et statistiques, permettra d'acquérir une spécialisation pour :

- lire, comprendre et créer des documents cartographiques ;
- produire de l'analyse spatiale et mener une analyse statistique multisectorielle ;
- mettre en oeuvre un système d'information géographique (SIG) ;

Le DU C-SIGAD permettra l'acquisition de connaissances théoriques sur :

- les différents systèmes de projections ;
- les geo-data ;
- les principaux acteurs aux échelles locales, nationales, européennes et internationales intervenant dans le domaine des SIG et de la donnée géographique, ainsi que les principaux textes réglementaires et directives ;
- la sémiologie, la typologie et le graphisme d'une carte ;
- les concepts et notions de vocabulaire utilisés en cartographie et statistiques ;
- les méthodes d'analyses statistiques et les résultats attendus, ainsi que leur interprétation ;
- les systèmes d'Information Géographique et leurs utilisations ;

Ainsi que des compétences techniques et savoir-faire :

- récolter de la donnée ;
- analyser ;
- interpréter ;
- créer une carte thématique ;
- créer, mettre en oeuvre et exploiter un Système d'Information Géographique ;
- utiliser ces différents outils dans les processus d'aides à la décision.

Dans le cadre de cette formation, les logiciels et les données utilisés sont issus du libre (Open Source et Open Data).

### Le public, le niveau et les créneaux professionnels et débouchés

Ce diplôme universitaire est accessible uniquement en formation continue, pour les salariés, agents des collectivités ou demandeurs d'emploi. Vous devez être titulaire d'un Bac+2, ou faire une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels, et travailler dans les domaines du

développement territorial, géographie, cartographie, aménagement du territoire, environnement, tourisme, sport, culture ....

**Exemples de profils/de débouchés professionnels** : Chargé(e) de mission aménagement du territoire, tourisme, en charge des réseaux (routiers, hydrauliques...), technicien géomatique, agent de développement local/territorial, développement économique, gestion environnementale, animation nature, sport, santé ...

## **Article 2 : Conditions d'accès**

### 2.1 Recevabilité des candidatures

Ce diplôme universitaire est accessible uniquement en formation continue, pour les salariés, agents des collectivités ou demandeurs d'emploi. Vous devez être titulaire d'un Bac+2, ou faire une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels, et travailler dans les domaines du développement territorial, géographie, cartographie, aménagement du territoire, environnement, tourisme, sport, culture ....

Prérequis : Maîtrise de l'environnement Windows, Mac ou Linux, ainsi que des outils bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, diaporama...).

La commission d'admission, composée de l'équipe pédagogique, se prononcera sur la recevabilité des dossiers.

### 2.2 Conditions d'admission

Les candidatures seront à envoyer à l'ingénieur conseil de l'UFR IUGA, accompagnées de la copie du diplôme et d'un énoncé du contexte et/ou des motivations dans lesquels le candidat souhaite suivre la formation.

## II. Organisation des enseignements

### Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : Le DU C-SIGAD, découpé en 5 modules, débutera en janvier 2019. Les modules s'étaleront des mois de janvier à mai, au rythme d'un module par mois (3 jours de formation de 6 à 8 heures).

Durée de la formation : 1 semestre

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 114 heures découpées en 5 modules

ECTS : néant

### Article 4 : Composition des enseignements

Stage : Non

Mémoire :

Dossier de synthèse et soutenance module 5 :

Le dossier de synthèse permettra la validation des connaissances acquises lors de la formation. Il s'illustrera par la mise en place d'un cas pratique, complet, utilisant les outils et méthodes vus dans les modules précédents. Il sera ensuite soutenu devant un jury final composé de l'équipe pédagogique du diplôme (enseignants-chercheurs, ingénieur, formateur...). Il sera composé comme suit : 10 minutes de présentation du dossier, 10 minutes de questions. A l'issue de l'examen oral, la note finale du diplôme sera attribuée.

Dépôt : une semaine avant la date de jury.

Projets tuteurés : Projet tutoré et validation des acquis. Intervenants : Pascal Mao, Nicolas Senil, Nicolas Robinet

Applications thématiques : diagnostic de territoire/environnemental, écologie du paysage, mise en place d'un observatoire du territoire, enquête, étude d'incidence/d'impact...

Ce module a pour objectif de valider vos connaissances en vous mettant en situation pratique. A partir de vos données ou de données fournies, vous répondrez à une mission et rendrez un dossier de synthèse. Ces exercices seront encadrés et accompagnés par vos intervenants.

Pour ce dernier module, possibilité d'en suivre une partie à distance.

## III. Contrôle des aptitudes et des connaissances

### Article 5 : Modalités d'examen

#### 5.1 Assiduité aux enseignements

Présence obligatoire.

En cas d'absence non justifiée, le module ne pourra pas être validé.

#### 5.2 Remarques et précisions éventuelles

- Les connaissances acquises dans chaque module d'enseignement sont évaluées par des épreuves de contrôle continu en cours d'année.

Les modalités de ces épreuves avec leurs coefficients sont communiquées aux étudiants dès le début de l'année scolaire. Les coefficients des modules d'enseignement sont fixés dans chaque module en fonction des volumes horaires.

Le contrôle des connaissances est assuré par chaque enseignant dans la discipline qui le concerne selon des modalités laissées à son initiative. Chaque enseignant devra transmettre au responsable de la formation les modalités du système adopté.

- Au terme de la période de formation, une note de 0 à 20 points est attribuée à chaque étudiant, dans chaque module.

#### 5.3 Absences aux examens

L'absence non justifiée à une épreuve de contrôle des connaissances et des aptitudes entraîne l'absence de note dans cette matière et l'impossibilité de calculer une moyenne.

### Article 6 : Résultat

#### 6.1 Jury

##### La soutenance finale :

Objectifs :

Evaluer les connaissances et compétences acquises lors de la formation

Evaluer les capacités d'utilisation des outils et méthodes

Evaluer les capacités d'analyse et de synthèse

Composition :

L'équipe pédagogique du DU C-SIGAD.

##### Le jury de délivrance du diplôme (à l'issue de la soutenance finale) :

Objectif :

Attribution du diplôme

Composition :

L'équipe pédagogique

Périodes de réunion des jurys : Les jurys se réuniront suite à la soutenance du mémoire

## 6.2 Conditions d'obtention du DU/DIU

Le diplôme d'université est décerné aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des modules 1 à 4, plus une note égale ou supérieure à 10 sur 20 au module 5 (mémoire + soutenance).

Les étudiants n'ayant pas satisfait aux conditions requises pour être admis à la première session passent une seconde session selon les modalités suivantes :

Pour cette seconde session, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20 à la 1ère session.

Les notes de la seconde session remplacent les notes de la première session.

Après délibération du Jury, à l'issue de la seconde session, les étudiants sont déclarés admis au diplôme d'université s'ils ont satisfait aux conditions requises ci-dessus.

- Un candidat ayant obtenu un ou plusieurs modules du DU C-SIGAD se verra attribuer une attestation de suivi de formation et pourra compléter son cursus à l'année suivante sous réserve de places disponibles et d'y être autorisé par le jury de l'année précédente.

Le diplôme est délivré avec la mention :

« Passable » entre 10 et 12 ;

« Assez bien » entre 12 et 14 ;

« Bien » entre 14 et 16 ;

« Très bien » à partir de 16.

## 6.3 Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit, il pourra ou non être autorisé par le jury.

## IV. Frais de scolarité

### **Article 7 : Frais de scolarité**

Tarifs Formation initiale :

Tarifs Formation continue : 1938 euros

Exonération : Pour les personnes en reprise d'études non financées, sous réserve que les conditions de rentabilité du DU soit toujours remplies, une exonération partielle pourra être accordée à hauteur de 14 € /heure.

## **V. Dispositions diverses**

### **Article 8 : Dispositions spécifiques à la formation**

<b>Année de la Formation/Domaine/Mention :</b> Diplôme d'Université Cartographie, Systèmes d'information géographique et analyse de données (C-SIGAD) <b>Parcours-type :</b> <b>Parcours pédagogique (le cas échéant) :</b> <b>Responsable de la Formation :</b> Pascal MAO et Nicolas ROBINET <b>Responsable de l'Année :</b> Pascal MAO	<b>Code Diplôme :</b>  <b>Code VDI :</b> <b>Code Etape :</b> <b>Code VET :</b>	<b>Date approbation CFVU :</b>  <b>Régime Formation</b> <b>Modalité Formation</b>
---	--	--

Intitulé de l'UE (le cas échéant, les intitulés des EC et des matières sous les UE)	Cours mutualisé	Code Apogée	Nature de l'UE	ECTS	Coefficient (1) + (2)	CONTRÔLE DES CONNAISSANCES										NOMBRE D'HEURES			
						1ère session					Session de rattrapage					CM	TD	CM/TD	TP
						Contrôle Continu (CC)	Coef. (1) ou %	Examen Terminal (ET)	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %	Contrôle Continu: report	Coef. (1) ou %	Examen terminal	Si écrit, durée	Coef. (2) ou %				
<b>SEMESTRE 1</b>																			
Module 1 : Connaissances générales en cartographie et SIG		A créer	O		1	Ecrit ou Oral	1				non	1	E/O		1			24	
Module 2 : Initiation aux SIG		A créer	O		1	Ecrit ou Oral	1				non	1	E/O		1			24	
Module 3 : Analyse de données, traitements statistiques		A créer	O		1	Ecrit ou Oral	1				non	1	E/O		1			24	
Module 4 : Utilisation approfondie des SIG		A créer	O		1	Ecrit ou Oral	1				non	1	E/O		1			24	
Module 5 : Projet tutoré et validation des acquis		A créer	O		4	Ecrit et Oral	4				non	4	E/O		4			18	
Total ECTS / Semestre						Total Nbre d'heures												114,00	

Commentaires : Le diplôme d'université est décerné aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des modules 1 à 4, plus une note égale ou supérieure à 10 sur 20 au module 5 (mémoire + soutenance).  
 Les étudiants n'ayant pas satisfait aux conditions requises pour être admis à la première session passent une seconde session selon les modalités suivantes :  
 pour cette seconde session, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20 à la 1ère session.  
 Les notes de la seconde session remplacent les notes de la première session.  
 Après délibération du Jury, à l'issue de la seconde session, les étudiants sont déclarés admis au diplôme d'université s'ils ont satisfait aux conditions requises ci-dessus.  
 Dans le cas contraire, le redoublement n'est pas de droit, il pourra ou non être autorisé par le jury.

### Intitulé

Intitulé du parcours type : D.U. Cartographie, Systèmes d'Information Géographique et analyse de données (C-SIGAD)

Mention de rattachement :

COMUE / université / École... : Université Grenoble Alpes / Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine

### Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur de ce parcours type

#### Secteurs d'activité (en 5 à 10 lignes)

Ce diplôme universitaire est accessible uniquement en formation continue, pour les salariés, agents des collectivités ou demandeurs d'emploi titulaires d'un Bac+2, ou ayant fait une demande de Validation des Acquis Professionnels et Personnels, et travaillant dans les domaines du développement territorial, géographie, cartographie, aménagement du territoire, environnement, tourisme, sport, culture....

Les besoins en géomatique s'insèrent dans de nombreux secteurs d'activités : aménagement du territoire, gestion de réseaux, développement économique, gestion environnementale, animation nature, sport, tourisme, santé, urbanisme, agriculture, énergie, éducation / recherche, commerce, transports, télécommunications, génie civil, ressources naturelles, archéologie, paysagisme, militaire...

#### Types d'emplois directement accessibles avec le parcours (en 5 à 10 lignes)

Exemples de profils / débouchés professionnels : Chargé(e) de mission, technicien géomatique, agent de développement local/territorial, assistant, chef de projet, gestionnaire de données géographiques ou responsable de diffusion des données, responsable de suivi de production cartographique, responsable d'acquisition de données... dans les secteurs d'activité cités ci-dessus.

#### Codes ROME ( 5 maximum)

M1808 - Information géographique

K 1802 - développement local

### Activités et compétences spécifiques du parcours type

Activité	Compétences associées
<p>Ces professionnels, en tant que gestionnaire de données à référence spatiale, sont en capacité de collecter l'information géographique utile à un projet / problématique donné, de constituer des bases de données structurées, de mettre en valeur ces données sous forme de documents cartographiques et statistiques et enfin d'interpréter les résultats ainsi obtenus. Le rendu final se matérialise souvent par la production d'un atlas cartographique.</p>	<p>Connaissances générales en cartographie et géomatique (histoire, techniques, géodésie, systèmes de coordonnées et de projection / géoréférencement, sémiologie graphique). Outils et méthodes d'acquisition de données. Outils SIG et statistiques de gestion et traitement des données.</p>

Ils sont en capacité de mobiliser les outils réglementaires liés à la production et à la gestion de données.	Connaissance de la réglementation et des normes aux niveaux national et européen : gestion des données personnelles (RGPD, déclaration CNIL), directive INSPIRE, COVADIS.
Ils sont en capacité de monter et d'organiser un projet SIG dans une structure ou collectivité gérant de la donnée spatialisée.	Diagnostic et évaluation des besoins, en fonction du contexte, des ressources et des projets de la structure. Connaissance des outils et des différents types d'infrastructures / plateformes techniques de gestion de données.

Spécialités de Formation	
Codes NSF (3 maximum)	
121	Géographie
326	Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission
34	Services à la collectivité

Mots clés (5 maximum)	
Cartographie	
Systèmes d'Information Géographique (SIG)	
Géomatique	
Développement local	

Modalités d'accès à cette certification		
Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X
En contrat d'apprentissage		X
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation		X
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	

Le cas échéant, ciblez trois compétences associées et leurs UE afférentes.	
Compétences	UE
Connaissances générales en cartographie et SIG	UE 1
Initiation / perfectionnement en SIG	UE2 et 4
Analyse de données, traitement statistique	UE 3

Pour plus d'information	
<b>Statistiques :</b>	
L'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO) et l'association Georezo ont montré dans leurs différentes études un déficit des formations continues par rapport aux formations initiales. Source : <a href="https://georezo.net/wiki/formation:start">https://georezo.net/wiki/formation:start</a>	
Selon la dernière étude de P&S Market Research, le marché mondial des SIG va passer de 9,835 milliards de dollars en 2017 (8,34 milliards d'euros) à 17,5 milliards de dollars en 2023 (environ 15 milliards d'euros). Source : <a href="http://decryptageo.fr/systemes-dinformation-geographique-le-marche-mondial-pesera-15-milliards-deuros-en-2023/">http://decryptageo.fr/systemes-dinformation-geographique-le-marche-mondial-pesera-15-milliards-deuros-en-2023/</a>	

**Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l'organisme certificateur :**

Lieu de la formation : Cermosem, Domaine Olivier de Serres, 1064, chemin du Pradel - 07170 Mirabel

**Composante : UFR de géographie, Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine – 14 bis avenue Marie Reynoard – 38100 Grenoble**

**Liens avec d'autres établissements proposant le(s) même(s) parcours type(s)**

Néant

**Historique :**

- Fortes demandes des collectivités et partenaires
- Demandes de spécialisation après les formations courtes en SIG déjà dispensées
- Benchmarking de l'offre du secteur montrant une absence de formation dans la moitié sud de la France

## E CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION CONTINUE (Publics uniques)

<i>Zones à renseigner</i>					
Nombre stagiaire fc	10	Nbre stagiaires	10	Tarif fc	1 938 €
Nombre stagiaire tarif exonéré FC				Tarif ind	
AUTRE (CU, FI, ...)				Tarif AUTRE	
AUTRE (CU, FI, ...)				Tarif AUTRE	
Nombre heures étudiants	114				

Tarifs choisis

**CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL 19 380 €**

### COÛTS DIRECTS

COÛTS Enseignement Heures de formation	Nombre d'heures	Coût de l'heure	Coût total
Heures TP (= 0,66*TD)		117 €	0 €
Heures TD Pondérées (EC-EA-HC-Vacations)	26	177 €	4 602 €
Heures CM/TD (=TD*1,25)		221 €	0 €
Heures CM (=TD*1,5)		266 €	0 €
Heures TD Pondérées (EC-EA)		222 €	0 €
Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €
Heure TD vacataire	88	59 €	5 174 €
Heure CM/TD (=TD*1,25) vacataire		73 €	0 €
Autres (honoraires de formation...)			
<b>CHARGES DIRECTES HORS ENSEIGNEMENT</b>			
<b>Responsabilité pédagogique, encadrement, tutorat</b>			
Heure TD, enseignant, hors enseignement (EC et EA)	20	54 €	1 080 €
Heure TD Enseignant (HC)		43 €	0 €
Heure TD vacataire		59 €	
<b>Accueil, orientation, accompagnement, ingénierie pédagogique</b>			
Heure CAT A par stagiaire	2	34 €	679 €
Heure CAT B par stagiaire	1	28 €	275 €
Heure CAT C par stagiaire		23 €	0 €
Coût moyen Biatos par stagiaire		28 €	0 €
Autres (honoraires de formation...)			0
<b>*Charges directes de la composante (Pack1)</b>			
Charges directes de masse salariale par stagiaire			0 €
Charges directes de fonctionnement par stagiaire			0 €
<b>Autres charges directes DFCA</b>			
Charges directes de masse salariale par stagiaire	10		1 140 €
Charges directes de fonctionnement par stagiaire	10		200 €
<b>TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION</b>	<b>157</b>	<b>84 €</b>	<b>13 149 €</b>

### COÛTS SPECIFIQUES

- Frais publicitaires (insertion catalogue, frais de site web, envoi publicitaire, envoi brochures...)	1 500 €
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)	
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)	500 €
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)	1 000 €
- Autres frais spécifiques	
<b>TOTAL COÛTS SPECIFIQUES</b>	<b>3 000 €</b>

### I - TOTAL COÛTS DIRECTS

16 149 €

**MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)**

83,3% 3 231 €

### II - TOTAL COÛTS INDIRECTS "FORFAITAIRES"

% en fonction de la présence 10% 2 263 €

### III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II)

18 412 €

**MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)**

95,01% 968 €

### Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	1 841 €
dont coûts directs	1 615 €
dont coûts indirects	226 €
<b>Coût complets de l'heure de formation</b>	<b>16,15 €</b>
Marge sur coûts directs	323 €
en % du tarif de vente	16,7%
<b>Marge sur coûts complets</b>	<b>97 €</b>
en % du tarif de vente	5,0%
<b>minimum de stagiaires</b>	<b>10</b>